



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

8^e séance plénière

Lundi 21 septembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mangoaela (Lesotho),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Lettonie.

M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ulmanis (*parle en letton; interprétation à partir de l'interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président de l'Assemblée générale pour son élection et de lui souhaiter plein succès dans l'exécution de ses fonctions. Je nous souhaite à tous une cinquante-troisième session de l'Assemblée générale très constructive.

En 1995, le système des Nations Unies a commémoré ses 50 ans d'existence. Cette année, l'Organisation des Nations Unies célèbre le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit là d'une réalisation majeure pour l'humanité. La Déclaration a inspiré l'élaboration d'un mécanisme international sûr et efficace pour la protection des droits de l'homme.

Au moment de l'adoption de la Déclaration universelle, la Lettonie était sous occupation soviétique. L'Union soviétique ne respectait pas les droits de l'homme bien qu'elle ait participé à l'élaboration et à l'adoption de la Déclaration. Je ne mentionnerai qu'un exemple parmi tant d'autres de violation des droits de l'homme perpétrée par l'Union soviétique : trois mois et demi après l'adoption de la Déclaration, le peuple letton, y compris moi-même, a connu sa déportation la plus importante. Des dizaines de milliers de personnes, parmi lesquelles se trouvaient même des personnes âgées et des enfants, ont été déportées au goulag. Cela a marqué à jamais la conscience collective du peuple letton tout en ayant des répercussions importantes sur la situation démographique.

Durant la période d'occupation, la population n'a pas pu tirer pleinement profit du système de protection des droits de l'homme des Nations Unies. La situation a changé lorsque la Lettonie a recouvré son indépendance. Au cours des sept dernières années, depuis que la Lettonie est deve-

nue Membre de l'Organisation des Nations Unies, elle a pu bénéficier de l'appui moral et politique de la plus grande organisation internationale.

Immédiatement après le rétablissement de l'indépendance, notre pays a dû lutter pour le retrait d'une force militaire étrangère. Deux résolutions de l'Assemblée générale et les bons offices du Secrétaire général ont facilité ce retrait. Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'il y a moins d'un mois, la dernière installation militaire de la Fédération de Russie en Lettonie, la station radar de détection lointaine de Skrunda, a été fermée. Cet événement apporte la preuve que les institutions internationales peuvent contribuer de manière constructive à la réalisation d'accords bilatéraux. La coopération entre la Lettonie et l'Organisation des Nations Unies a été très fructueuse et l'expérience acquise au sein de la communauté internationale nous a aidés dans notre développement démocratique.

La Lettonie accorde aujourd'hui une attention toute particulière au développement économique et social. Elle connaît actuellement une croissance économique solide et enregistre un des taux de croissance du produit national brut les plus élevés et un des taux d'inflation les plus bas parmi les États candidats à l'Union européenne. La Lettonie a un budget équilibré et il devrait en être de même l'an prochain. Ces bons résultats ont généré un optimisme légitime qui nous pousse à croire que le processus d'adhésion à l'Union européenne restera sur la bonne voie.

Le développement d'une société intégrée est une priorité nationale. Il s'agit d'une tâche complexe, car le régime soviétique avait intentionnellement créé une situation dans laquelle les Lettons étaient presque devenus une minorité dans leur propre pays, mais la Lettonie s'y est attelée avec détermination. À la fin de cette année, le Gouvernement achèvera l'élaboration d'un programme d'intégration qui encouragera le développement d'une société civile et offrira plus de possibilités en faveur de l'apprentissage de la langue lettone. Une fois mis en oeuvre, le programme permettra à tous les résidents de la Lettonie de participer dans une plus grande mesure à la vie civique et publique. La Lettonie offre déjà des possibilités importantes en faveur du développement de la culture de plusieurs groupes ethniques et de l'enseignement dans leur langue maternelle.

En juin dernier, le Parlement letton a adopté une décision très importante concernant les amendements de la loi sur la citoyenneté. La plupart des grandes forces politiques ont appuyé ces amendements. Très bientôt, la population se prononcera sur ces changements par voie de référendum.

La coopération avec les institutions des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a amélioré le bien-être économique et social des habitants de la Lettonie. Le PNUD a aidé notre pays à résoudre des questions importantes et délicates telles que celle de l'intégration. Au nom du Gouvernement letton, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance pour l'assistance que nous a apporté le PNUD dans l'amélioration du bien-être des habitants du pays. Il faut que cette coopération fructueuse puisse se poursuivre.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme incite la Lettonie à considérer les contributions possibles qu'elle pourrait apporter au système de protection des droits de l'homme. En tant que membre de la Commission des droits de l'homme, pour la première fois à partir de l'an prochain, la Lettonie apportera son appui à la promotion des droits de l'homme, en tant que question prioritaire de l'Organisation des Nations Unies, et au Haut Commissariat aux droits de l'homme, en tant que principale institution chargée de cette tâche. La Lettonie estime que le rôle prioritaire de la défense des droits de l'homme nécessite un financement accru et a décidé d'appuyer financièrement le projet de développement des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

Au niveau national, je voudrais mentionner l'existence du Bureau national des droits de l'homme, qui fonctionne très activement dans notre pays depuis plusieurs années et qui est la première institution de ce genre en Europe centrale et en Europe orientale. Ce Bureau a été créé grâce à l'appui de l'Organisation des Nations Unies avec laquelle la Lettonie souhaite poursuivre cette coopération fructueuse. Pour appuyer le programme de réformes proposé par le Secrétaire général, le Gouvernement letton créera la «Maison des Nations Unies». D'ici la fin de l'année, un immeuble à Riga abritera cinq institutions du système des Nations Unies.

L'adoption, au cours de la conférence diplomatique des Nations Unies à Rome, d'une décision visant à mettre en place une cour pénale internationale, au moment même de la célébration du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle, est significative. La Lettonie appuie la création de cette cour et espère qu'une grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies fera de même.

La meilleure protection pour les droits de l'homme est un monde où règnent la paix et la sécurité. L'ordre bipolaire, caractérisé par les menaces à la paix et la sécurité, est

révolu. Mais l'insécurité demeure de par le monde. Le terrorisme et la criminalité internationaux sont en augmentation, les armes de destruction massive deviennent de plus en plus disponibles, des conflits ethniques existent et les menaces qui pèsent sur l'environnement de notre planète s'amplifient.

Afin de résoudre ces problèmes, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, renforce sa participation. Pour assumer son rôle avec efficacité, le Conseil de sécurité doit refléter le véritable équilibre des forces économiques et sociales qui existent dans le monde et utiliser avec discernement les ressources qui sont mises à sa disposition. La Lettonie réaffirme son appui sans faille à un élargissement du Conseil qui se traduirait par la représentation équitable des petits États et de tous les groupes régionaux.

Au moment où je prends la parole de cette tribune, j'apprécie la possibilité rare qui m'est donnée de m'adresser à ceux qui façonnent l'opinion politique mondiale. Nous, les dirigeants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous rendre à l'évidence et admettre que la plus haute mission de l'ONU est de servir l'humanité. L'ONU doit devenir une organisation universelle. Elle n'aura de crédibilité aux yeux du monde que si les résultats de ses efforts sont évidents.

Une condition sine qua non à cette crédibilité est la capacité de condamner et de dissuader ceux qui violent les normes de conduite internationalement acceptées. L'ONU a montré qu'elle était à même de le faire en de nombreuses occasions. Je pense que le moment est venu pour les sociétés dans le monde d'évaluer l'un des régimes les plus inhumains de ce siècle, le totalitarisme soviétique. Je saisis cette occasion pour demander aux peuples victimes d'entreprendre un effort conjoint pour évaluer le legs de ce régime. Le peuple letton a subi les horreurs des occupations soviétique et nazie et est donc en droit de lancer un appel à la communauté mondiale pour qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que des fléaux similaires ne réapparaissent à l'avenir.

Le Président assume la présidence.

Nous vivons une époque où l'esprit humain a créé tout ce qui est utile pour promouvoir le respect et l'entente mutuels dans notre vie quotidienne. J'espère que les résultats de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale constitueront un investissement durable qui façonnera les Nations Unies pour le prochain millénaire.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président de la République de Lettonie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République islamique d'Iran.

M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Seyed Khatami (*parle en persan; interprétation à partir de l'interprétation en anglais assurée par la délégation*) : La lumière de l'existence humaine est allumée par l'aspiration de l'homme au salut. L'essence du message des prophètes divins et la teneur des enseignements prodigués par des sages éminents ont principalement visé le salut humain. Il est douloureux d'observer sur la scène de l'histoire humaine le dénuement et l'extrême misère des êtres humains, le dénuement de femmes, d'hommes et d'enfants réduits à l'esclavage par les caprices des puissances dirigeantes, et le sort funeste des dirigeants dépourvus de compassion et de sympathie à l'égard de leur propre nation. Ainsi, les qualités morales et la bonne gouvernance ne sont plus de règle et ont disparu de l'histoire humaine.

L'ironie veut que bien trop souvent la volonté et la liberté de pensée ont été frustrées et la liberté étouffée au nom du salut, et beaucoup trop souvent le salut a été présenté comme l'abandon de toute retenue aux désirs humains insatiables. La raison et l'amour ont ainsi été sacrifiés sur l'autel du caprice. Parfois, la liberté a été bafouée au nom de la justice et, d'autres fois, la justice a été bafouée au nom de la liberté. Il en est résulté pour

l'humanité une privation ancestrale de la justice dans la liberté et de la liberté dans la justice.

Cela fait quelques siècles seulement que la connaissance véritable a été considérée comme source de pouvoir et non plus comme instrument servant à le contrôler. Depuis, la connaissance, au lieu de favoriser le salut humain et d'exalter le caractère humain, a été utilisée comme instrument entre les mains de ceux dont le seul but est de promouvoir leurs propres petits intérêts, utilitaires et égoïstes.

Malgré ses magnifiques progrès, l'humanité a, tout au long de ces siècles, énormément souffert de la discrimination et de l'angoisse. Des survivants sont encore parmi nous et peuvent témoigner de l'incalculable destruction engendrée par les deux guerres mondiales, et malgré l'avènement de l'Organisation des Nations Unies — une réalisation positive de l'humanité —, la paix véritable fondée sur la justice demeure toujours une denrée rare.

La situation des pays sous-développés est particulièrement désespérée. Nombreux sont ceux qui souffrent encore de la famine, de l'analphabétisme et de la maladie, et certains restent à la merci de dirigeants qui ne prennent même pas la peine de faire semblant de respecter les normes démocratiques ou de bénéficier d'un appui populaire. Trop souvent, ils tentent de combler l'absence de soutien populaire par une dépendance au pouvoir dont le seul but est la quête de la domination et la satisfaction d'intérêts égoïstes.

Des gouvernements oppresseurs et dépendants refusent à leur peuple la possibilité de connaître la démocratie en perpétuant l'intimidation et la terreur dans la société, et ils encouragent une culture de violence qui insidieusement conduit leurs opposants à recourir à cette même violence. Les puissances qui engendrent et nourrissent de tels régimes ne peuvent dès lors échapper à leur mise en accusation. Les principaux responsables ici sont les puissances dont les services de renseignements sont fiers d'avoir, sinistre bilan, renversé des gouvernements populaires et d'en avoir appuyé d'autres qui n'étaient pas populaires.

Cette image de notre monde est véritablement sinistre et repoussante. Tant que les sages et les érudits n'auront pas arraché le pouvoir des mains des fous et des capricieux, cette image ne pourra subir de transformation.

Néanmoins, à mon avis, au-delà des ténèbres et de la fatalité, on peut encore discerner une beauté véritable dans

les couches profondes de l'histoire. Je peux affirmer avec certitude que, dans l'ensemble, la vie humaine s'est épanouie spirituellement et a prospéré matériellement. Les luttes anticoloniales et les mouvements d'indépendance de nombreuses nations au cours de ce siècle illustrent cette prospérité et ce progrès. L'effondrement de l'ordre bipolaire du monde au cours de la dernière décennie de ce siècle et la marche rapide du monde vers la diversité, à laquelle s'ajoute le renouvellement sur la scène internationale de l'affirmation de l'identité des nations avides d'égalité, sont d'autres réalisations importantes en ce sens.

Le fantasme d'un monde unipolaire dominé par une seule superpuissance n'est qu'une illusion et montre l'incapacité de ceux qui y croient à suivre le rythme de l'histoire. Je n'ai aucun doute que des nations puissantes, telles que le peuple américain, n'accepteront pas que leur réputation, leurs potentialités et leur prestige national soient exploités pour servir le rêve d'un monde unipolaire que nourrissent les politiciens, politiciens motivés par les intérêts matériels étroits et partisans d'un petit nombre. L'évolution de l'opinion publique en Occident vers un appui des relations pacifiques fondées sur le respect mutuel témoigne de cette assertion.

À présent, je voudrais parler ici en tant qu'homme venu de l'Orient, berceau de civilisations brillantes et lieu de naissance des prophètes divins Abraham, Moïse, Jésus, Mahomet, que la paix soit sur eux tous. Je viens de la noble terre d'Iran et je représente une nation grande et renommée, connue pour sa civilisation ancestrale et ses éminentes contributions à la fondation et à l'expansion de la civilisation islamique; une nation qui a résisté aux tempêtes du despotisme, de la réaction et de la domination, qui s'est fondée sur sa richesse culturelle et humaine; une nation qui a été l'une des premières en Orient à établir une société civile et un gouvernement constitutionnel au cours de son histoire contemporaine, même si, en raison d'ingérences étrangères et de lacunes intérieures, elle s'est parfois détournée de sa route; une nation qui a été au premier plan de la lutte pour l'indépendance et contre le colonialisme, bien que son mouvement national ait été renversé par un coup d'état orchestré de l'étranger. C'est aussi une nation qui porte le flambeau de sa révolution populaire, acquise non par la force des armes par un coup d'État, mais après que le régime issu du coup d'État ait été destitué par la puissance de la parole éclairée. Dans le cadre de son expérience nouvelle, notre nation a subi pendant huit années une guerre imposée, des pressions, des sanctions et toutes sortes d'accusations injustes. Elle a également été victime du terrorisme, phénomène alarmant du XXe siècle.

Aujourd'hui, la nation iranienne puise dans son passé pour envisager un avenir meilleur, tout en défiant les tendances réactionnaires et, s'appuyant sur des principes et des idéaux enracinés dans son patrimoine religieux, national, historique et révolutionnaire, tout en tirant parti des réalisations positives de la civilisation contemporaine, marche même si c'est en tâtonnant, vers un avenir prometteur.

La révolution islamique du peuple iranien a été la révolte de la raison contre la coercition et la répression. À tous égards, une révolution qui a eu recours à la logique dans une phase de destruction est beaucoup mieux à même de recourir au dialogue et à la raison dans une phase de construction. C'est pourquoi, elle lance un appel au dialogue entre les civilisations et les cultures et non plus à un affrontement entre elles.

Du haut de cette tribune des Nations Unies, je proclame que l'humanité, en dépit de toutes les calamités et de toutes les difficultés, évolue vers l'émancipation et la liberté. Telle est la providence divine inaltérable et telle est la destinée humaine, et aucun individu dépravé agissant par malice ne peut entraver la providence divine et le cours de l'histoire.

Le mot «histoire» est antérieur à celui de «philosophie», et l'homme est le pilier de l'histoire. L'histoire elle-même est le reflet de la lumière de l'être sur les diverses facettes et dimensions de l'existence humaine. C'est donc une entité universelle et unique, quoique diverse par sa nature. Chaque fois que cette entité unique prend un nouveau visage, une ère nouvelle commence. Notre appréhension de l'histoire procède véritablement de notre perception de l'humanité, pivot et pilier de cette dernière.

Les êtres humains, qui dans la description éloquente du poète persan Saadi — empruntée à une parole du saint prophète de l'islam — sont les divers organes d'un même corps, sont au-delà du domaine de la biologie ou de la psychologie. Il faut, pour comprendre les êtres humains, avoir une conception philosophique et réfléchie de l'homme et de son histoire. Dieu a créé l'homme de sa propre main et à son image et il lui a insufflé son esprit, de sorte que l'humanité ne constitue qu'une seule entité, tout comme l'histoire humaine. La main de Dieu a fait don à l'humanité de son histoire, de sa volonté et de sa liberté de choix. L'image de Dieu lui a donné sa culture, sa spiritualité et sa liberté, et l'esprit de Dieu lui a concédé sa vie et sa vitalité. Et c'est ainsi que les êtres humains ont obtenu leur histoire, leur culture et leur liberté.

Non seulement tous les êtres humains ont une seule et même origine et partagent une histoire commune et conti-

nue, mais on peut également postuler qu'ils poursuivent un but ultime unique. Ce but n'est autre que celui d'une culture spirituelle, et une liberté humaine véritable en constitue le préalable absolu.

Que l'on souscrive ou non à l'opinion selon laquelle l'homme est voué à être emporté par des cycles historiques répétitifs ou à affronter des moments ou des périodes historiques, et que l'on considère ou non que l'histoire est mue par une force autonome ou sous l'impulsion des désirs de l'homme, ou des modes de production ou du fait de héros surhumains, tout le monde peut s'accorder à dire que seule une source de foi infinie peut briser les chaînes tant anciennes que nouvelles qui assujettissent l'humanité et arrêter ce cycle éternel et répétitif pour enfin libérer l'humanité des liens imposés par le déterminisme historique, de même que seule la brise vivifiante de la liberté peut offrir à l'humanité la foi et la spiritualité.

C'est ainsi que l'humanité pourrait, faisant écho au poète perse mystique Hafez, répéter ses mots :

«J'inverserai ce gouffre profond s'il s'oriente contre ma volonté.»

Ou, pour citer les paroles de l'Évangile, selon Saint Marc :

«Ayez foi en Dieu.

Si quelqu'un dit à cette montagne : Soulève-toi et jette-toi dans la mer.» (*La Bible, Marc 11:23*)

C'est par une telle compréhension de la liberté qu'on peut défendre les principes de la dignité humaine face à la domination politique et que la vertu et l'espoir peuvent l'emporter sur le souffle délétère du désespoir et du nihilisme. C'est ainsi que se dessinera la trajectoire de l'histoire vers la liberté.

L'histoire de l'humanité est l'histoire de la liberté. Seule cette interprétation de l'histoire comme une arène où se manifeste la liberté, peut permettre d'éclairer le passé au profit de l'humanité. Indépendamment de tous les systèmes philosophiques qui ont cherché à conférer un sens, une direction et des lois d'évolution à l'histoire, nous pouvons comprendre que l'histoire humaine étant indissociable de l'histoire de la liberté dès lors que les hommes sont affranchis des contraintes imposées par l'exploitation et l'esclavage social, mais aussi des instincts bruts de violence et de sauvagerie, ils peuvent prendre parti pour la liberté et la justice conformément à leur nature humaine. À ce moment-là, l'histoire de l'humanité deviendra l'histoire glorieuse de

la vérité et de la justice. Cela pourrait être une nouvelle expression de la tradition messianique.

Que l'on envisage l'histoire d'un point de vue empirique et inductif ou dans une optique intuitive, la plupart des penseurs reconnaîtront que la nature humaine s'est épanouie et que de nouvelles voiles d'ignorance ont été levées de l'esprit des êtres humains.

C'est à dessein que j'utilise la notion d'«épanouissement» plutôt que celle, plus courante, de «progrès historique», pour souligner qu'indépendamment de l'école de philosophie de l'histoire à laquelle nous adhérons, nous pouvons partager la même conception générale et universelle de l'histoire.

La création de l'ONU et le fait qu'elle continue d'exister témoignent que le monde et la société humaine se sont engagés sur la voie du progrès. Est-il besoin à notre époque de longs arguments pour prouver qu'au lieu de recourir à la guerre et aux effusions de sang, on peut et même on doit s'en remettre au discours et au dialogue. Cette idée ne s'est pas facilement imposée : c'est comme si l'histoire sanglante de l'humanité avait été un préalable nécessaire au triomphe de cette formule apparemment simple.

Et pourtant, aussi longtemps que des potentats imprudents pourront faire disparaître de la face de la terre les fleurs et les arbres, les rires et l'espoir par un rapide geste de folie et de cruauté, il sera prématuré de célébrer le triomphe ultime du verbe sur l'épée.

Le XXe siècle a été marqué non seulement par la violence et les souffrances humaines causées par les anciens colonialistes puis par l'injustice inouïe de ceux qui leur ont succédé, mais aussi par la montée et la chute de régimes totalitaires. Espérons que dans le siècle à venir, le recours à la force et à la violence ne sera pas glorifié et que l'essence du pouvoir politique sera la compassion et la justice qui s'exprimeront par un dialogue entre les civilisations.

Il s'agit de savoir comment l'ONU peut prendre les mesures nécessaires face à cette évolution de l'environnement mondial et quelle incidence cela aura sur le cours changeant de la vie de l'humanité qui aspire au salut.

Je propose, au nom de la République islamique d'Iran, que l'ONU, dans un premier temps, proclame l'année 2001 «Année du dialogue entre les civilisations», dans l'espoir fervent que ce dialogue permettra de réaliser la justice et la liberté universelles.

Un des plus nobles acquis de notre siècle est que tous reconnaissent aujourd'hui la nécessité et l'importance du dialogue, du rejet de la force, d'une compréhension plus grande dans les domaines culturel, économique et politique et du renforcement des fondements de la liberté, de la justice et des droits de l'homme. L'instauration et le renforcement du civisme, que ce soit au niveau national ou international, est tributaire du dialogue entre sociétés et civilisations qui représentent divers points de vue, divers penchants, diverses inclinations et approches. Si l'humanité, à l'aube du XXIe siècle et du troisième millénaire, consacre tous ses efforts à institutionnaliser le dialogue et à remplacer l'hostilité et l'affrontement par le raisonnement et la compréhension, nous léguerons un héritage inestimable aux générations futures.

Dans le même esprit, nous nous devons, en tant que Membres de l'ONU, de revenir sur l'histoire de l'Organisation en vue de la réformer et de l'améliorer grâce à un échange de vues rationnel.

L'ONU a pris forme dans une période sombre de l'histoire de l'humanité, à une époque où beaucoup de ceux qui en sont actuellement Membres souffraient encore du joug abominable du colonialisme. L'Organisation nouvelle était alors à l'image de la domination d'un petit nombre de puissants. Les choses ont changé désormais et le moment est venu de restructurer cette Organisation, et en particulier son Conseil de sécurité. À ce propos, je voudrais rappeler les sages paroles prononcées par le Guide de la République islamique d'Iran, à la huitième Conférence islamique au sommet, à Téhéran, lorsqu'il disait que les pays islamiques, qui comptent un milliard et plusieurs centaines de millions d'habitants, devraient avoir un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et disposer des mêmes privilèges que ceux dont jouissent les actuels membres permanents.

Le moment est venu de rejeter au profit de la compréhension mutuelle, le privilège discriminatoire du veto et ce faisant, de franchir un nouveau pas vers la reconnaissance de droits justes et égaux pour tous les États Membres.

Unissons-nous tous dans la solidarité contre le génocide, l'agression et l'humiliation de l'humanité qui sévissent dans le monde. Nous devons empêcher que se poursuivent les tragédies honteuses qui ont assombri ce siècle en Palestine, en Afghanistan, au Kosovo et dans de nombreuses autres parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine.

La paix et la sécurité au Moyen-Orient, si indispensables soient-elles, ne pourront être instaurées que par la

reconnaissance du droit de tous les Palestiniens à exercer leur souveraineté sur leurs terres ancestrales. Al Qods Al Charif qui est actuellement occupé, devrait être le lieu du dialogue et de la compréhension. Sa voix qui résonne des profondeurs de l'histoire s'élève avec force contre le racisme et le sionisme. Les grandes religions monothéistes peuvent coexister pacifiquement à Al Qods, mais c'est la domination israélienne qui a rendu impossible une telle coexistence. La Palestine est le foyer de tous les Palestiniens — musulmans, chrétiens et juifs — et non le théâtre des accès de violence des sionistes.

En Afghanistan, il n'existe pas de solution militaire au problème que vit ce pays. L'indignation universelle suscitée par les massacres et le génocide perpétrés là-bas, notamment le meurtre tragique d'un journaliste et de diplomates iraniens, ainsi que le maintien en détention par les Taliban des secouristes iraniens, rend nécessaires une analyse précise et une action rapide afin de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

L'Afghanistan, terre de dignité et de culture, est devenue un refuge ouvert à la violence, au terrorisme ainsi qu'à la production et au trafic de stupéfiants. Le peuple afghan, à l'instar des autres peuples dans le monde, a le droit inaliénable de choisir son propre destin et le droit de disposer d'un gouvernement largement représentatif de tous les groupes ethniques, de toutes les communautés et de toutes les tendances qui existent dans ce pays. C'est la seule façon de rétablir le calme en Afghanistan. Une coopération internationale résolue est nécessaire en ce sens afin de faire cesser le commerce lucratif et mortel lié à la production et à la contrebande de stupéfiants, le trafic d'armes et la promotion du terrorisme. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Organisation de la Conférence islamique et tous les États concernés, doit amener à la table des négociations toutes les parties au conflit et permettre au peuple afghan tyrannisé et démuné de choisir librement son propre destin et, avec un appui mondial exprimé solennellement, doit inciter les éléments fourbes à respecter la volonté de la communauté internationale. L'Organisation doit parallèlement planifier et mobiliser l'aide internationale nécessaire à la reconstruction de l'Afghanistan dès que les conditions politiques propices seront réunies.

Au Kosovo, les droits légitimes de la population au coeur du conflit doivent être reconnus et le Gouvernement yougoslave doit être incité à respecter ces droits.

Le déploiement d'efforts honnêtes et sincères en vue de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations, y compris le terrorisme d'État, constitue une

autre priorité importante pour le Gouvernement de la République islamique d'Iran. Le terrorisme est le produit du désespoir et du nihilisme. Dans un monde gravitant dans l'orbite de la violence et de l'oppression, la lutte sérieuse contre le terrorisme ne dépassera pas le stade des paroles et des slogans. L'éradication du terrorisme et une action mondiale en faveur de la justice doivent être menées de façon concomitante.

Une telle affirmation ne doit aucunement être interprétée comme une justification apportée à toute forme de terrorisme. Conformément à nos propres normes et valeurs religieuses, morales et culturelles, nous rejetons sans équivoque toutes les formes et les manifestations de terrorisme et nous les combattons avec vigueur et détermination. À notre avis, nous devons, pour éradiquer cette menace, nous engager dans une coopération internationale sérieuse et transparente pour combattre le terrorisme, tout en redoublant d'efforts pour atteindre notre objectif de justice dans le monde.

Au seuil du troisième millénaire, le monde se doit également d'être libéré du cauchemar que constituent la guerre nucléaire et les armes de destruction massive. Des essais nucléaires réalisés récemment dans notre région, qui ont rendu la situation encore plus complexe, rendent d'autant plus impératifs les efforts menés à cette fin. Nous devons tous comprendre que l'espoir d'assurer la sécurité par l'acquisition de telles armes n'est rien de plus qu'une illusion.

L'expression d'une volonté mondiale ferme de procéder à l'élimination de tous les arsenaux d'armes de destruction massive, selon un calendrier convenu, conférerait un objectif clair, de la crédibilité et un dynamisme accru aux efforts internationaux déployés pour empêcher la production et la prolifération de ces armes mortelles. L'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive, notamment au Moyen-Orient, constitue une première étape appropriée sur la voie de l'atténuation des tensions et de la méfiance suscitées par ces armes. Nous, en République islamique d'Iran, en tant que victimes de l'utilisation d'armes de destruction massive, connaissons mieux que quiconque leurs répercussions terrifiantes. Nous demeurerons par conséquent à l'avant-plan des efforts internationaux déployés pour créer et renforcer des dispositifs universels menant à leur destruction.

La sécurité, le développement et la prospérité dans le tiers-monde exigent la promotion de la coopération et le recours à des dispositifs et à des mécanismes éprouvés pour l'édification de la confiance. À cet égard, il est encoura-

geant de constater que la huitième Conférence islamique au sommet, tenue à Téhéran, a, compte tenu d'une telle nécessité, institué un mécanisme approprié pour promouvoir la confiance grâce au dialogue entre les pays islamiques.

Comme premier pas en ce sens, j'invite nos voisins dans la région du golfe Persique, qui ont été témoins de deux guerres destructrices en une décennie, à mettre sur pied un système de sécurité et de coopération dans la région.

En résumé, la confiance et la paix ne peuvent être édifiées sans un réexamen dépassionné de la mentalité de la guerre froide. Le progrès et la promotion de la culture de paix dépendent de la reconnaissance du rôle constructif des nations, associée au refus de la domination, de l'unilatéralisme, de l'affrontement et de l'exclusion.

La République islamique d'Iran, fidèle à ses principes fondamentaux et aux traditions profondément ancrées de sa civilisation, souhaite l'avènement d'un monde de paix et de tranquillité fondé sur la dignité humaine. Elle a placé l'élimination des tensions au sommet de ses priorités en matière de politique étrangère. Conformément aux principes de la révolution islamique, l'Iran est déterminé à poursuivre sa politique équilibrée d'expansion de ses relations avec ses voisins et d'autres pays sur la base du respect de l'indépendance et de l'égalité des droits.

Une paix globale, en plus de la paix entre les hommes, signifie également la paix entre l'humanité et la nature, ce qui exige de l'humanité qu'elle mette un terme à la destruction systématique de la nature et qu'elle mette plutôt l'accent sur l'harmonie entre la nature et les hommes. La protection de l'environnement, en tant que patrimoine naturel commun de l'humanité, constitue une priorité vitale pour le siècle à venir.

Avant de terminer, j'aimerais souligner le rôle primordial de la famille, des femmes et des jeunes dans l'apparition de lendemains meilleurs et dans la consolidation des fondements de la société civile partout dans le monde.

La famille est l'unique cadre permettant le progrès humain et le développement de l'identité sociale et personnelle des individus. Malheureusement, les fondements du foyer et de la famille, notamment dans les pays industrialisés, sont aujourd'hui sapés, ce qui compromet l'équilibre émotif, matériel et spirituel de la vie humaine. Un effort mondial est nécessaire pour parer à ce danger, sans quoi les

forces vives de cette source de chaleur, d'affection et d'éducation seront graduellement affaiblies par les attaques sournoises et implacables de l'imposture, de l'avidité et de la cupidité.

Les efforts déployés au plan mondial pour encourager et renforcer le respect des femmes et de leurs droits rendent nécessaire une réévaluation critique des perceptions traditionnelles et inappropriées à leur sujet. La conception traditionnelle fondée sur la notion erronée d'une supériorité des hommes sur les femmes est injuste pour les hommes comme pour les femmes, et pour toute l'humanité. Tout aussi néfaste est le point de vue qui méconnaît les différences entre hommes et femmes. Nous devons reconnaître qu'aussi bien les hommes que les femmes sont des éléments précieux de l'humanité et qu'au même titre, ils possèdent le potentiel d'un développement intellectuel, social, culturel et politique, et que le progrès général et soutenu n'est possible que moyennant une participation active des hommes et des femmes dans la vie sociale.

Au seuil du nouveau millénaire, l'Organisation des Nations Unies devrait avoir foi dans la génération montante à laquelle le siècle à venir appartient. Elle devrait ainsi être disposée à accepter et adopter les exigences de la foi placée dans la jeunesse. Faisons en sorte d'accepter que nous ne sommes pas propriétaires de la jeunesse et que les jeunes ont le droit de jouir des processus sociaux de croissance et de développement, un droit qu'ils devraient exercer avec conscience et volonté. Dans cette nouvelle perspective et nous inspirant de la capacité de dynamisme et des possibilités intellectuelles de la nouvelle génération, nous pourrions ensemble tracer un avenir meilleur et radieux à l'aube du siècle à venir.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République islamique d'Iran de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Rosario Green, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

Mme Green (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : L'élection du Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale est un motif de fierté pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Je connais personnellement le talent, l'expérience et les qualités de diplomate de M. Operti et je suis convaincue que ces qualités lui permettront de guider, de stimuler et de renforcer nos travaux.

Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance à M. Hennadiy Oudovenko pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de la session qui vient de s'achever.

En juillet dernier, nous avons eu l'honneur d'accueillir au Mexique le Secrétaire général. À cette occasion, nous avons eu confirmation de son engagement ferme et résolu de renforcer l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle soit à même de relever les défis de cette fin de siècle. Nous reconnaissons en M. Kofi Annan un homme doté d'une vision claire quant à l'avenir de l'Organisation qu'il saura guider, nous en sommes convaincus, dans cette phase de transition vers un nouveau millénaire.

Le Mexique est un pays ayant des aspirations multilatérales profondes. Notre désir de rechercher la concertation internationale trouve un terrain favorable dans cette instance. C'est pourquoi, nous sommes convaincus de la nécessité urgente de la renforcer et d'y rechercher des réponses communes aux défis de la nouvelle situation mondiale actuelle.

L'engagement du Mexique à l'égard de l'Organisation des Nations Unies n'est pas fait uniquement de mots. Il y a une semaine, le Gouvernement du Président Ernesto Zedillo l'a réconfirmé en transmettant au Sénat pour approbation, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Depuis le début des négociations sur cette Convention, que le Mexique a eu l'honneur de présider, nous avons insisté sur l'importance d'avoir des instruments juridiques assurant le respect et la protection des droits des travailleurs migrants. En prenant cette mesure, le Mexique montre son ferme engagement à l'égard des normes du droit international et fait des progrès en se consolidant comme un état de droit.

Convaincu de la nécessité de renforcer le système international qui nous permet d'avoir la volonté et les instruments nécessaires pour répondre ensemble aux défis de cette fin de siècle, le Président Zedillo a encouragé la

tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues. Suite à cette réunion, les principes de responsabilité partagée entre États et le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ont remplacé le recours aux récriminations mutuelles et aux jugements unilatéraux. Nous disposons maintenant d'une base en vue d'un consensus mondial sur les politiques devant être adoptées par les États pour consolider un effort exceptionnel de coopération fondé sur cette nouvelle stratégie mondiale intégrale et équilibrée. Le Mexique ne relâchera pas ses efforts pour concrétiser les engagements adoptés en juin dernier.

Au niveau international, et comme le reflète l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la situation est très diverse et complexe. Je voudrais à ce propos évoquer trois questions qui me paraissent particulièrement pertinentes : le désarmement, élément constant de la politique étrangère du Mexique, la réforme de l'Organisation, qui permettra de façonner la communauté des nations au siècle prochain, et la crise financière internationale qui menace gravement les efforts de développement de nos pays ainsi que notre capacité à progresser.

S'agissant du désarmement, il ne fait pas de doute que l'existence d'arsenaux nucléaires demeure l'un des problèmes majeurs des relations internationales. La menace d'un conflit atomique ne peut être sous-estimée et nous devons réitérer notre engagement à l'égard d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour le Mexique, l'objectif de l'élimination de ces instruments de destruction massive est réaliste et viable. Il est temps de laisser de côté les arguments qui, pour des raisons stratégiques, ont servi à dissimuler les efforts de ceux qui ne veulent pas renoncer à leur capacité nucléaire actuelle ou cherchent à rejoindre le groupe de pays dotés de cette capacité destructrice. On ne peut contribuer au désarmement nucléaire qu'en éliminant les armes nucléaires. C'est pourquoi, nous cherchons à élargir et à renforcer les engagements internationaux en la matière. Notre conviction politique est que nous devons réaliser de nouveaux accords en vue de débarrasser l'humanité de ce fléau.

Le Mexique condamne, par principe et par conviction, tous les essais nucléaires. Nous l'avons réaffirmé récemment, à la suite des essais effectués par l'Inde et le Pakistan. Loin de contribuer à la stabilité et à l'équilibre régional, ces actions encouragent et propagent l'incertitude et la peur. Elles contribuent également à créer un climat favorable à une course aux armements nucléaires.

Je voudrais ici réitérer la conviction du Mexique selon laquelle le dialogue et la négociation sont et resteront le moyen irremplaçable de règlement des différends. C'est dans cet esprit que le 9 juillet dernier, nous avons soutenu une déclaration ministérielle cherchant à définir un nouveau programme d'élimination des armes de destruction massive. En tant que coauteur de cette déclaration, nous avons présenté un projet de résolution qui, nous l'espérons, recevra l'appui résolu des États Membres, démontrant ainsi la détermination de la communauté internationale de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous sommes également en faveur d'une approche nouvelle et globale en ce qui concerne le désarmement et l'interdiction des armes de destruction massive ayant des effets excessivement cruels et inhumains. Récemment des progrès ont été enregistrés à la Conférence du désarmement pour ce qui est des garanties de sécurité et de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication de ce type d'armes.

De même, nous sommes satisfaits de l'appui croissant accordé aux traités sur les mines terrestres antipersonnel et sur les armes chimiques et bactériologiques. Nous nous félicitons en particulier de l'entrée en vigueur, le 1er mars 1999, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous engageons de nouveau les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier dès que possible ces conventions qui visent à l'élimination de ce type d'armes de la face de la Terre.

La prolifération des armes de petit calibre et leurs liens avec les organisations criminelles et le trafic de stupéfiants constituent un défi important pour la majorité des pays. La lutte contre ces armes est une priorité du Gouvernement mexicain. La Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériaux connexes, résultat d'une initiative mexicaine, revêt une importance mondiale et doit pour cette raison être prise en compte dans les nouvelles négociations sur la criminalité transnationale.

Dans la conjoncture actuelle, qui exige de définir avec clarté et d'adapter en conséquence l'infrastructure internationale, les initiatives de réforme de l'Organisation présentées par le Secrétaire général revêtent une signification particulière. L'ONU a besoin d'une réforme pour demeurer une force centrale du travail collectif.

Nous devons reconnaître que les mécanismes traditionnels de concertation et de négociation montrent des signes

certain de lassitude. Il est nécessaire de redéfinir les stratégies pour s'attaquer aux problèmes anciens et nouveaux. La consolidation d'une structure véritablement démocratique, transparente et équilibrée, qui corresponde aux buts et principes de la Charte de San Francisco, doit être un objectif commun.

Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance qu'il y a à parvenir à un meilleur équilibre entre les principaux organes de l'ONU. Le Conseil de sécurité a besoin d'une réforme pour étayer sa légitimité, sa représentativité, son efficacité, son fonctionnement démocratique et sa transparence.

En examinant sa structure, il est impératif de corriger les faiblesses de sa composition actuelle. Le problème ne réside pas dans sa dimension numérique; il se trouve plutôt dans le manque d'équilibre de sa représentation. Le Conseil de sécurité doit refléter la pluralité et la diversité des membres de l'Organisation, en tenant dûment compte des profonds bouleversements de la géographie politique de cette dernière décennie.

De même, nous devons éviter de répercuter ou même d'amplifier les inégalités existantes. C'est pourquoi, le Mexique s'oppose à l'augmentation du nombre de membres permanents. Ne tombons pas dans la tromperie qui consiste à nous faire croire que l'efficacité du Conseil réside dans le droit de veto. Tout droit entraîne des responsabilités, dont il ne faut pas abuser. Sinon, c'est la nécessaire légitimité du Conseil de sécurité, qui lui donne efficacité et efficacité, qui s'en trouve entamée.

C'est pourquoi, je voudrais renouveler notre appel aux membres permanents pour que, dans un esprit d'ouverture, ils acceptent le concept d'un système qui régulerait le champ d'application de ce privilège.

Toutefois, nous reconnaissons que la réforme structurelle du Conseil de sécurité n'est pas en soi une garantie de son efficacité. D'où notre insistance pour évoluer vers une révision approfondie de ses méthodes de travail et du processus de prise de décisions. La communauté des nations a conféré à cet organe la haute responsabilité de veiller à la paix et à la sécurité internationales. Conformément au paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, nous reconnaissons, en tant que Membres de l'Organisation, que le Conseil agit en notre nom en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité.

Il est clair, par conséquent, que le Conseil de sécurité doit se comporter par rapport à l'Assemblée générale de

façon profondément démocratique et respectueuse, conformément au paragraphe 3 de ce même Article. Faute de quoi, non seulement il violerait la lettre et l'esprit de la Charte, mais il saperait également la légitimité du Conseil et sa capacité de s'acquitter des responsabilités que nous lui avons confiées. Nous devons rompre ce cercle vicieux et progresser véritablement dans l'élaboration et l'application des réformes nécessaires.

Mon pays continuera de participer activement au Groupe de travail chargé de la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons pouvoir présenter à l'Assemblée des recommandations qui emporteront l'adhésion générale et qui refléteront véritablement les aspirations collectives de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

À nos préoccupations sur la sécurité mondiale et sur la capacité de nos instances multilatérales de relever efficacement les nouveaux défis, s'ajoute maintenant l'incertitude due à la crise financière internationale.

Il est évident que le système de Bretton Woods a fait la preuve de son incapacité de répondre de manière adéquate aux défis que pose la crise financière internationale actuelle. Nous nous trouvons indubitablement devant une situation à haut risque qui menace les importants succès que nous, les économies naissantes, avons obtenus en matière de développement. Devant les assauts que subit la situation financière internationale, les pays d'Amérique latine se sont employés à maintenir leur force économique, par le biais de processus de réforme structurelle approfondis, et parfois difficiles. Nous réaffirmons notre engagement de continuer à gérer de manière responsable les mécanismes de politique économique qui garantissent notre stabilité et notre croissance.

Il est évident que cela n'est pas suffisant et que des actions concertées de tous les pays et organismes financiers internationaux s'imposent. Les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, réunis à Panama les 4 et 5 septembre, ont exhorté les pays où a pris naissance cette crise financière à adopter les mesures qui s'imposent pour remédier aux déséquilibres de leur économie. Ils ont lancé un appel aux pays du Groupe des Sept pour qu'ils prennent immédiatement les mesures nécessaires pour rétablir la stabilité des marchés financiers et garantir la croissance de l'économie mondiale. Le Groupe de Rio a également sommé les organismes financiers internationaux de contribuer plus rapidement et plus efficacement à un règlement de la crise financière internationale.

Surmonter la conjoncture actuelle doit être notre priorité. Nous devons être créatifs pour trouver des formules nous permettant d'éviter la récurrence de crises financières et d'éloigner le spectre d'une récession mondiale.

Tout comme la communauté des nations a reconnu la sagesse d'une action préventive pour garantir la paix et la sécurité internationales, il faut maintenant emprunter la même voie pour empêcher des fissures d'apparaître dans l'architecture économique mondiale.

Il convient d'envisager des moyens d'élaborer un système d'alerte avancée qui nous permette de détecter à temps les crises financières et d'éviter ainsi leurs répercussions néfastes. Dans un passé récent, il y a eu des signes avant-coureurs qui, pris isolément, n'ont pas été interprétés comme laissant présager des problèmes plus profonds. Nous devons accumuler ce genre d'expériences, en tirer des enseignements et mieux nous préparer pour l'avenir.

Aucun pays n'est exempt de responsabilités, et aucun non plus n'est à l'abri des répercussions des déséquilibres financiers internationaux. C'est pourquoi, il nous appartient de rechercher, de manière concertée et avec des orientations claires, les mécanismes adéquats pour réagir préventivement aux signes qui nous indiquent l'imminence de problèmes de plus grande ampleur. Je répète devant cette instance universelle que nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'agir résolument dans le court terme. Il nous faut définir un programme d'action pour la stabilité économique internationale. Nous lançons un appel au Secrétaire général pour que, sous sa direction, et grâce à ses conseils, nous puissions échanger des expériences et des propositions qui nous aideront à oeuvrer en faveur de la sécurité financière mondiale.

Si nous réussissons dans ce dessein de diplomatie préventive, nous contribuerons au développement et au bien-être de millions de personnes victimes de l'incertitude financière qui frappe aujourd'hui toutes les économies, en particulier celles des pays les moins avancés, et qui met en danger la stabilité de toutes les nations.

Face à un panorama politique et économique incertain, le rôle des Nations Unies revêt une nouvelle importance. Les changements intervenus récemment sur la scène internationale offrent des possibilités sans précédent mais ils s'accompagnent en même temps des problèmes auxquels il n'est pas facile de répondre. Il nous faut agir de manière concertée pour stimuler les consensus nécessaires permettant de tirer parti des bénéfices de la mondialisation et de relever ses défis.

Nous devons renforcer nos capacités individuelles et collectives pour tirer parti des tendances positives en faveur de la paix, de la stabilité, du développement et du respect du droit. De même, nous devons renforcer notre capacité à bannir l'affrontement, la violence, la terreur et l'inégalité.

L'Organisation des Nations Unies est l'instance qu'il nous faut pour aborder les problèmes internationaux et y trouver des solutions. Au moment où nous réaffirmons notre engagement aux buts et principes de la Charte de San Francisco, nous continuerons d'encourager la participation des Nations Unies à la définition des paramètres de la coexistence internationale.

Allocution de M. William Skate, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. William Skate, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. M. William Skate, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Skate (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à cet important poste. Votre élection unanime en tant que Président de l'Assemblée générale témoigne de l'estime que la communauté internationale a pour vous personnellement et pour votre pays, l'Uruguay. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que vous saurez mener à bien les travaux de cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je saisis également cette occasion pour exprimer, à travers vous, la sincère gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'ex-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko, qui a de manière remarquable dirigé les travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Nous tenons également à faire part de notre reconnaissance au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat qui ont mis le plus grand soin dans la planification des affaires de l'Organisation.

C'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale. L'année qui s'est écoulée depuis mon élection en tant que Premier Ministre aura été une année de grands défis, durant laquelle mon gouvernement a été confronté à des problèmes dus aux catastrophes naturelles, de même que ceux résultant de nombreuses années de négligence.

Les réalités de la vie dans ce monde qui se rétrécit rapidement impliquent qu'un partenariat soit, dans la pratique, concrétisé et considéré dans une perspective mondiale beaucoup plus large comme un élément d'un partenariat universel destiné à gérer et, le cas échéant, à orienter le changement.

Nous sommes d'autant plus conscients de ce fait qu'une série de catastrophes naturelles a frappé la Papouasie-Nouvelle-Guinée durant l'année écoulée. Nous avons d'abord connu la sécheresse due à l'effet El Niño, puis ont suivi des gels, qui ont conduit à de graves pénuries alimentaires dans différentes parties du pays. Puis est venu le tsunami qui a complètement détruit des villages dans la zone d'Aitape, dans la province de Sandaun, sur la côte nord du continent, tuant plus de 2 100 personnes, principalement des enfants et des femmes, et faisant encore plus de blessés. À plusieurs reprises sont survenus des inondations et des glissements de terrain, qui ont causé morts et destructions à plusieurs endroits, et les populations aux alentours de Rabaul continuent de subir les effets des éruptions volcaniques de 1994 et elles essayent de reconstruire ce qui a été détruit à la suite de ces éruptions volcaniques.

La sécheresse, en particulier, a montré que les peuples et les États du monde entier doivent être des partenaires pour s'attaquer aux causes des catastrophes dues aux changements climatiques et à d'autres formes de changements écologiques. La réaction prompte et généreuse de nos voisins et amis à la suite de cette série de catastrophes naturelles a montré qu'ils étaient véritablement nos partenaires face aux effets de ces changements.

À l'instar d'autres pays en développement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée doit relever le défi consistant à donner à son peuple les possibilités d'améliorer à la fois le niveau de vie matériel et la qualité de la vie. Mon gouvernement a dû faire face à ces multiples problèmes en affrontant les catastrophes naturelles et en mettant en oeuvre un programme d'ajustement structurel complet.

Ce faisant, nous nous efforçons de faire en sorte que l'initiative privée contribue au bien-être public et au développement national, dans toute la mesure possible, en nous

consacrant au recentrage du secteur public afin que les ressources de l'État soient utilisées là où elles peuvent l'être le plus efficacement.

Il en est résulté une économie solide avec un taux de croissance régulier. Ce résultat a été obtenu et s'est maintenu malgré les répercussions négatives que la crise économique, qui a touché bon nombre de nos voisins d'Asie orientale, sur les perspectives du commerce et de l'investissement.

La leçon que nous tirons de cette expérience est que le monde devient véritablement une communauté mondiale. Le défi auquel nous sommes confrontés consiste à instaurer un partenariat fort, concentré et suffisamment déterminé pour gérer et, le cas échéant, orienter le changement. Cette leçon a des incidences évidentes pour un monde dans lequel certains pays connaissent une «fatigue de l'assistance», alors que par ailleurs, des populations de plus en plus nombreuses tombent ou restent en deçà du seuil de pauvreté, où la survie elle-même est la question la plus pressante.

Je sais qu'avec une petite économie ouverte, le développement de mon pays est directement influencé par l'évolution des marchés mondiaux en ce qui concerne nos produits. À l'heure actuelle, mon pays souffre de la crise économique que traversent nos principaux partenaires commerciaux, et nous sommes forcés d'entreprendre des programmes de réformes importants pour protéger notre économie et notre peuple.

À cet égard, nous portons notre attention sur les institutions financières internationales pour qu'elles nous aident à restructurer notre économie. Malheureusement, nous avons obtenu des réactions mitigées de leur part. Certaines d'entre elles, telles que le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement, ont été très positives dans les discussions qu'elles ont eues avec nous, alors que d'autres semblent être lentes à répondre. Cela m'amène à penser que parfois certaines de ces organisations sont insensibles et ne comprennent pas les difficultés que connaît notre peuple sans leur aide.

Cette année, malgré la sécheresse due au phénomène El Niño et d'autres catastrophes naturelles qui ont dévasté mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous sommes toujours plus vigilants par rapport à ces défis, en prenant des mesures de redressement. Nonobstant les difficultés que connaît notre économie du fait de la crise économique internationale, la valeur de notre monnaie n'a cessé de se redresser. Pour que la Papouasie-Nouvelle-Guinée réalise et

maintienne ses programmes actuels de réformes, elle doit obtenir un appui financier extérieur.

La gageure est de créer un nouveau partenariat mondial pour le changement, un partenariat réunissant les pays développés et les pays en développement, pour résoudre les problèmes auxquels sera confrontée la communauté mondiale au XXIe siècle. Ce partenariat sera nécessaire si nous voulons faire progresser les espoirs communs que l'humanité place dans la paix, la justice et une vie meilleure.

La politique étrangère de mon Gouvernement, qui consiste à instaurer un partenariat de l'Asie-Pacifique, est à mon sens l'élément constitutif du partenariat mondial dont dépend notre avenir. Pour les pays en développement en particulier, il n'existe pas d'autre possibilité.

Devant la difficulté que représente l'amélioration à la fois du niveau de vie sur le plan matériel et de la qualité de la vie de notre population, nous mettons en oeuvre des programmes d'ajustement structurel d'ensemble et nous réorientons nos priorités afin que les ressources privées et publiques soient destinées à promouvoir le bien-être social et le développement national. Malgré les effets négatifs de la crise mondiale actuelle, nous sommes parvenus à mettre en place une économie stable, à stabiliser notre monnaie et à attirer des investissements.

Lorsque mon Gouvernement est entré en fonctions en juillet 1997, ma priorité était le règlement du conflit de Bougainville, né neuf ans plus tôt, qui avait causé des souffrances terribles et entraîné des pertes en vies humaines et des destructions de biens. Trois facteurs — la volonté des hommes et surtout des femmes de Bougainville de mettre fin aux combats, ma détermination à parvenir à un consensus pour résoudre ce problème et le soutien moral et concret de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande — ont conduit à la tenue d'une réunion à Burnham en Nouvelle-Zélande, en octobre 1997, au cours de laquelle une trêve a été signée.

Dans le cadre de la trêve, mon Gouvernement s'est associé avec les pays amis de la région pour créer un groupe, neutre et non armé, chargé de la surveillance de la trêve. Le Gouvernement des Îles Salomon, qui a joué un rôle très constructif dans ce processus, ainsi que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Fidji et Vanuatu ont mis du personnel à la disposition du Groupe chargé de la surveillance de la trêve, et la présence de ce dernier a contribué à renforcer la confiance et à donner à la population un sentiment de sécurité.

Le groupe chargé de la surveillance de la paix, qui a pris la relève le 1er mai de cette année, continue à jouer un rôle positif dans le maintien et la consolidation de la paix. En mars de cette année, j'ai rencontré les principales parties bougainvilliennes engagées dans le conflit, à Lincoln, en Nouvelle-Zélande, et à cette occasion, nous sommes convenus qu'un cessez-le-feu permanent et irrévocable prendrait effet à partir du 30 avril 1998. Sur une base nationale et bipartisane, et en consultation étroite avec toutes les principales parties bougainvilliennes, j'ai accepté que l'État en appelle au Conseil de sécurité afin de faire entériner l'Accord de Lincoln sur la paix, la sécurité et le développement à Bougainville. J'ai également demandé que le Conseil envoie une mission d'observation de taille restreinte pour surveiller l'évolution de la situation et en rendre compte.

En tant que représentants internationalement reconnus de l'ensemble du peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée et étant fiers de l'indépendance et de la souveraineté de notre pays, nous avons fait cette demande avec des sentiments partagés mais avec une détermination renforcée par notre foi en la paix.

Je suis heureux d'annoncer que le Conseil de sécurité a donné une réponse positive à notre demande et, grâce aux efforts engagés par d'autres missions du Forum du Pacifique Sud à New York et par d'autres intervenants en coopération étroite avec le Secrétaire général, la Mission d'observation se trouve à présent à Bougainville et opère aux côtés des membres de la force de maintien de la paix.

En ce moment même, mon gouvernement prend des dispositions afin qu'un gouvernement de restauration de Bougainville entre en fonctions dans le cadre de notre Constitution d'ici la fin de l'année. Dans le même temps, le peuple et les dirigeants de Bougainville se livrent à des cérémonies traditionnelles de réconciliation.

Nos partenaires d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'Union européenne, du Japon et du Programme des Nations Unies pour le développement nous fournissent des ressources nécessaires à la restauration et au développement. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales, notamment les Églises, la Croix-Rouge et Médecins sans frontières sont également actives. Mon Gouvernement prend des mesures pratiques en vue de renforcer l'autorité civile en formant des policiers bougainvilliens qui seront amenés à travailler à Bougainville.

Maintenant que nous avons commencé le processus de paix à Bougainville, nous devons tout mettre en oeuvre pour restaurer la paix par des moyens pacifiques. Le processus de

paix à Bougainville reste fragile mais mon gouvernement est confiant qu'avec le soutien de toute la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de nos voisins et amis de la communauté internationale, il continuera à se renforcer. Alors que ce processus se consolide, nous espérons que l'engagement direct de la communauté internationale décroîtra par consentement mutuel au fur et à mesure que la confiance se raffermira. Le processus de paix à Bougainville a montré de façon pratique et constructive comment un peuple peut rechercher la réconciliation et le pardon.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général nous ont apporté un soutien moral et, par le biais de la Mission d'observation, un soutien visible et concret.

Sur une question distincte mais connexe, la Papouasie-Nouvelle-Guinée rend hommage à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du cinquantenaire des opérations internationales de maintien de la paix et réaffirme son engagement envers ces processus. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolument attachée aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ce faisant, nous reconnaissons que, de même que toute autre institution, l'Organisation des Nations Unies connaît des limites. Conformément à notre point de vue selon lequel l'Organisation des Nations Unies constitue un instrument pour promouvoir la coopération mondiale et le partenariat afin de relever les défis du changement du XXIe siècle, la Papouasie-Nouvelle-Guinée croit fermement que ses valeurs morales et ses institutions sont porteuses d'espoir pour l'humanité.

Fidèle à notre engagement envers les Nations Unies, mon gouvernement s'efforce activement d'ajuster nos lois, nos politiques et nos pratiques nationales aux déclarations et aux plans d'action importants émanant de l'Organisation des Nations Unies. Nous accordons la priorité à l'application des déclarations et des plans d'action de l'Organisation des Nations Unies destinés à promouvoir les droits des femmes et à éliminer les sévices à l'égard des enfants.

De même que les autres États Membres, nous pensons qu'il est opportun d'adapter la Charte des Nations Unies aux réalités contemporaines en proscrivant la référence aux «États ennemis». La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie résolument la création d'un nouveau Conseil de sécurité pour le nouveau millénaire.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, nous souscrivons à la Déclaration publiée par le treizième Sommet, à Durban, en Afrique du Sud.

Le Conseil de sécurité devrait être réformé et élargi. Un Conseil de sécurité efficace devrait avoir un nombre de membres et une composition correspondant au rôle élargi que le monde attend qu'il joue s'agissant de la coordination des approches et des actions internationales pour solutionner les problèmes auxquels nous serons tous confrontés au XXI^e siècle. Conformément aux principes de respect mutuel et d'équité sur lesquels doit être fondé le partenariat, la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que tous les membres permanents du Conseil de sécurité devraient jouir des mêmes privilèges et des mêmes droits.

L'évolution d'un monde qui est passé d'un système de relations entre puissances impériales à un partenariat entre États souverains, grâce à la décolonisation, figure parmi les plus importantes réalisations de l'Organisation des Nations Unies. Le processus ne sera pas achevé, comme il doit l'être, tant que les 17 territoires dépendants restants n'auront pas exercé leur droit inaliénable à l'autodétermination. Ni leur petite taille, ni leur éloignement ne devraient être invoqués pour diminuer ou restreindre leurs droits. Le Forum du Pacifique Sud, qui s'est récemment tenu à Pohnpei dans les États fédérés de Micronésie, a réaffirmé son attachement à ce droit.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a toujours fait montre d'un intérêt particulier pour la situation et les droits des Kanaks autochtones de Nouvelle-Calédonie, est heureuse de constater les progrès réalisés dans l'application des accords de Matignon, qui ont conduit à la conclusion récente de l'accord de Nouméa.

L'Accord de Nouméa constituera, à notre avis, une base solide pour la réalisation future de toutes les aspirations politiques légitimes. Nous appelons instamment toutes les parties à respecter la lettre et l'esprit de cet accord. Les Nations Unies doivent continuer de suivre l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie jusqu'à ce que l'application de l'Accord soit complète et que l'autodétermination ait été réalisée.

Plus de 80 % des Papouans-Néo-Guinéens vivent en zone rurale, dans des villages où ils dépendent directement de la terre, des rivières, des lacs et de la mer pour leur subsistance. Notre Constitution nationale nous engage à utiliser et développer la riche variété des ressources naturelles du pays pour le bien commun et au profit des générations futures. Ce faisant, elle confirme les principes les plus récents du droit international de l'environnement. Ces mêmes dispositions fournissent également une base solide pour la formulation de nos politiques nationales et de nos lois.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est fermement exprimée et a activement travaillé sur une série de questions écologiques. Fidèle à nos antécédents et à notre engagement constant, mon gouvernement va prochainement signer et puis ratifier le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Eu égard à l'importance que nous attachons à de telles questions, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est partie aux conventions issues du Sommet de Rio sur l'environnement et le développement et du programme Action 21. Mon gouvernement continuera de suivre et soutenir les travaux futurs de la Commission, notamment les efforts réalisés pour traduire les objectifs et normes internationalement convenus en lois et programmes d'action nationaux et de les y intégrer.

Comme d'autres membres du Forum du Pacifique Sud, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement attachée au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires, de la Barbade. Nous insistons fermement pour qu'il soit pleinement mis en oeuvre. Avec d'autres États de la région, nous nous sommes associés, en tant que partenaires des pays pratiquant la pêche hauturière, pour mettre au point un programme destiné à gérer l'utilisation durable des ressources en thon dans le Pacifique occidental et central.

Les plus grands scientifiques du monde ont établi que l'élévation des températures du globe pose de sérieuses menaces, comme la montée du niveau des mers et des catastrophes naturelles plus fréquentes, telles que le phénomène El Niño.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, en association avec les petits États insulaires du Pacifique, continuera à insister sur l'urgence pour les pays développés de prendre une initiative énergique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto a ouvert la voie pour que les pays figurant à l'annexe I s'acquittent des engagements qu'ils ont contractés en vertu de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole lui-même. Nous exhortons ces parties à traduire en mesures concrètes leurs objectifs juridiquement contraignants de réduction de leurs émissions. Même si nous sommes fermement convaincus de la nécessité d'une approche mondiale, nous ne saurions accepter que le fardeau soit transféré sur les pays en développement comme préalable à la ratification du Protocole.

Lors de la dernière réunion du Forum du Pacifique Sud, notre gouvernement, ainsi que d'autres chefs d'État de la région du Pacifique Sud, a confirmé notre appui au

Programme de l'environnement du Pacifique Sud et à l'organisme des pêches du Forum en tant que secteur essentiel. Le programme de l'Organisme garantira la préservation de pêcheries durables dans la région et renforcera la sécurité économique des États côtiers, notamment s'agissant des économies qui sont largement tributaires de cette seule ressource.

C'est l'Année internationale de l'océan. La Papouasie-Nouvelle-Guinée collaborera activement avec d'autres missions du Pacifique Sud à New York pour commémorer cette Année, en mettant l'accent sur l'utilisation durable des ressources tirées des océans.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a eu sa part de catastrophes nationales dernièrement, dont certaines ont entraîné d'énormes pertes en vies humaines, est préoccupée par le changement climatique, l'élévation du niveau des mers et la nécessité urgente de réduire les émissions de gaz carbonique et autres dans l'atmosphère. Ayant été directement touché par les catastrophes naturelles, je dirais que le plus grand défi pour les Nations Unies est de renforcer la capacité de la communauté internationale à réagir de façon rapide et efficace aux catastrophes naturelles. Je suis certain que mes amis de la Chine et du Bangladesh, où de vastes régions ont récemment été dévastées par les inondations, seront d'accord avec moi. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie fermement la reconduction de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et la Stratégie de Yokohama, adoptée en 1993.

Eu égard à notre engagement partagé en faveur d'un monde stable, pacifique et respectueux de l'environnement, mon gouvernement soutient les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appuyons les efforts déployés pour interdire les mouvements transfrontières de déchets radioactifs et autres déchets nocifs, à l'intérieur de notre région et transitant par celle-ci, et pour veiller à la réparation appropriée des dommages causés par des explosions nucléaires.

Conjointement avec nos partenaires du Forum du Pacifique Sud, nous avons récemment réaffirmé notre volonté de préserver le statut de zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud. Nous avons également exprimé notre soutien en faveur des autres zones régionales exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, et en faveur de la nouvelle initiative proposée en Asie centrale et du Sud. Comme les peuples et gouvernements de par le monde,

nous, dans le Pacifique Sud, avons été gravement préoccupés par les séries d'essais d'armes nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. La meilleure voie serait non seulement de cesser maintenant les essais, mais également de détruire toutes les armes nucléaires. La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime qu'il devrait en être de même pour toutes les armes de destruction massive dans d'autres régions du monde.

Bien qu'encouragée par les signes positifs de progrès vers le règlement des conflits et la réalisation de la paix dans plusieurs zones de tension et d'inquiétude en Asie et en Afrique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste néanmoins préoccupée par l'évolution récente de la situation en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Érythrée et en Éthiopie. Nous trouvons encourageants les efforts réalisés par l'Organisation de l'unité africaine en vue de rétablir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous soutenons également l'initiative du Président Nelson Mandela, de l'Afrique du Sud, en vue de redonner vie à une vision commune de la paix en Afrique.

Fidèle à notre engagement en faveur d'un dialogue pacifique entre les nations, la Papouasie-Nouvelle-Guinée condamne ceux qui ont recours au terrorisme à l'encontre de gens innocents, en particulier les femmes et les enfants. La diplomatie constitue le moyen par lequel les États s'associent en tant que partenaires et coopèrent en vue de réaliser les changements propres à promouvoir la paix, le développement et la justice pour les individus, à la fois en principe et, plus important encore, en pratique. Il est donc vital que les diplomates soient en mesure de vivre et de travailler en toute sécurité, à l'abri de la menace du terrorisme, tel que celui perpétré contre des diplomates américains en Afrique.

À cet égard, à la suite des récents événements survenus à notre frontière commune avec l'Indonésie, mon gouvernement tient à réaffirmer qu'il reconnaît de façon ferme et constante la souveraineté de l'Indonésie, y compris de l'Irian Jaya, et qu'il reste attaché au respect mutuel dans tous les aspects de nos relations.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'engagement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée envers la Charte des Nations Unies; envers les droits inaliénables des territoires indépendants à l'autodétermination, compte dûment tenu des accords de Matignon et de Nouméa en faveur du peuple kanak de la Nouvelle-Calédonie; envers la déclaration pour la promotion des droits de la femme et de lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants. Je réaffirme notre détermination de maintenir un système mondial de préparation aux catastrophes naturelles, de collaborer activement à

la commémoration de l'Année de l'océan, de ratifier le Protocole de Kyoto sur le réchauffement de la planète ainsi que notre attachement au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires.

Le partenariat en faveur du changement constitue la clef qui permettra de relever les défis auxquels le monde sera confronté au cours du XXI^e siècle. Je suis convaincu que le défi qui se présente aux États Membres consiste à oeuvrer de concert à l'amélioration de cette Organisation afin qu'elle puisse servir d'instrument efficace pour un partenariat permettant de résoudre les problèmes qui nous attendent.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de sa déclaration.

M. William Skate, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Keizo Obuchi, Premier Ministre du Japon

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Japon.

M. Keizo Obuchi, Premier Ministre du Japon, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Keizo Obuchi, Premier Ministre du Japon et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Obuchi (Japon) (*parle en japonais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter, à vous le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, mes compliments les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Hennadiy Oudovenko, Député du Rada suprême de l'Ukraine, pour tous les efforts qu'il a déployés au cours de sa présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Comment ériger le cadre d'un nouvel ordre international pour le XXI^e siècle? C'est là la question à laquelle la communauté internationale doit répondre alors même qu'elle

est confrontée à de nouvelles situations issues de l'effondrement de la guerre froide, il y a près de dix ans. Cet effondrement a permis l'établissement d'un ordre harmonieux basé sur la coopération de l'entière communauté internationale, plutôt que sur le maintien de la paix, grâce à un équilibre militaire entre deux superpuissances. Toutefois, notre communauté internationale connaît aujourd'hui de fréquents conflits régionaux et doit relever le défi que constitue le problème de la pauvreté qui en fait partie intégrante. Aujourd'hui, la communauté internationale a pour plus importante priorité de mettre en place un nouveau système qui lui permette de relever ces défis de manière efficace. Pour réaliser cet objectif, nous devons promouvoir trois points à la fois : la paix et le développement qui sont les deux faces de la même médaille, et la réforme de l'Organisation des Nations Unies — indispensable si nous voulons atteindre les deux premiers objectifs.

Aujourd'hui, la possibilité d'un conflit mondial a diminué par rapport à l'ère de la guerre froide, mais les conflits provoqués par l'affrontement ethnique ou religieux sont plus fréquents. Lorsqu'on traite de ces conflits, il est plus important de rechercher la façon de les prévenir que la façon de les régler une fois qu'ils ont éclaté. À cet égard, nous devons examiner en premier lieu les questions essentielles du contrôle des armes et du désarmement. Les récents essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan constituent un défi de taille lancé au régime de la non-prolifération. Il nous faut d'urgence trouver le moyen de prévenir la prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, et de renforcer le régime de non-prolifération. En outre, il est nécessaire d'examiner non seulement la question des armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, biologiques et chimiques, mais aussi celle des armes classiques, telles que les armes de petit calibre et les mines terrestres antipersonnel.

Ce sont les instabilités sociales qui sont à l'origine des conflits. C'est pourquoi il est extrêmement important de s'occuper des questions de développement. Il existe également des menaces mondiales grandissantes, comme la destruction de l'environnement et le terrorisme. Le cruel pouvoir destructeur du terrorisme menace tout particulièrement les vies et la sécurité des citoyens. Il diffère de par sa nature des conflits armés classiques entre pays, mais dans cette période de l'après-guerre froide, il constitue une menace de plus en plus sérieuse pour notre sécurité. Notre communauté internationale devrait envisager très sérieusement les moyens de faire face à ces problèmes et à ces menaces de manière efficace.

C'est pourquoi, je voudrais aujourd'hui aborder ces questions dans l'optique de la paix et du développement ainsi que de la réforme, indispensable à leur réalisation. Ce faisant, je voudrais développer notre pensée et dire notre détermination à jouer un rôle majeur en nous acquittant de nos responsabilités.

J'aimerais tout d'abord parler de la non-prolifération nucléaire, du contrôle des armes et du désarmement qui sont essentiels au maintien de la paix. En mai de cette année, l'Inde et le Pakistan ont procédé, à notre très grand regret, à une série d'essais nucléaires qui constituent un terrible défi au régime de non-prolifération nucléaire. Si nous voulons parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, il est indispensable que nous ne permettions aucune autre propagation et que nous assurions une bonne base au régime de non-prolifération nucléaire. Le format actuel n'est certainement pas parfait, mais il n'existe pas d'alternative viable ou réaliste si nous voulons assurer la stabilité de notre communauté internationale. On ne saurait permettre à aucun pays de compromettre les efforts internationaux visant à un renforcement du régime de non-prolifération. En même temps, il est important, pour améliorer l'efficacité de ce régime, qu'en plus des efforts de tous les pays pour maintenir la non-prolifération, le désarmement nucléaire soit véritablement mis en oeuvre par les États dotés d'armes nucléaires. Aussi considérons-nous les cinq points suivants comme essentiels.

Premièrement, le régime de non-prolifération nucléaire devrait s'universaliser. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fixe la structure du contrôle international des armes nucléaires sans aucune autre alternative, et nous engageons vivement les pays qui n'y sont pas parties à y adhérer rapidement et sans conditions. À cet égard, nous apprécions grandement le fait que le Brésil ait ratifié le TNP en août de cette année.

Deuxièmement, afin de compléter le TNP et pour assurer la non-prolifération nucléaire, je voudrais souligner la nécessité qu'il y a d'imposer des contrôles très stricts à l'exportation d'équipement, de matières et de technologies liés aux armes nucléaires et aux missiles. Nous invitons instamment tous les pays à prendre des mesures résolues pour empêcher le transfert de ces matières et de ces technologies.

Troisièmement, nous devons empêcher que d'autres essais nucléaires n'aient lieu. Sans un soutien universel au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'efficacité du système de non-prolifération nucléaire ne peut être maintenue. Je voudrais demander aux pays qui ne

l'ont pas encore fait de devenir rapidement parties à ce traité afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible. En attendant, il conviendrait d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la cessation des essais nucléaires.

Quatrièmement, pour que les actions en faveur de la non-prolifération nucléaire puissent se poursuivre et se renforcer, il est plus important que jamais que les États dotés d'armes nucléaires progressent encore sur la voie du désarmement nucléaire. Nous espérons très bientôt voir l'entrée en vigueur du Traité Start II et le début de négociations sur le Traité Start III. Nous nous félicitons également de la décision prise par le Gouvernement britannique en juillet de cette année de réduire considérablement les arsenaux nucléaires britanniques ainsi que de la décision de la France de démanteler ses missiles sol-sol. Nous engageons instamment tous les États dotés d'armes nucléaires à s'acquiescer sincèrement des obligations qui leur incombent aux termes de l'article 6 du TNP, et d'encourager ainsi la poursuite du désarmement nucléaire.

Cinquièmement, pour imposer une limite à la capacité en matière d'armes nucléaires, chaque pays doit apporter sa participation positive au traité concernant l'arrêt de la production de matières fissiles et conclure dès que possible les négociations s'y rapportant.

Au cours de cette session de l'Assemblée générale, le Japon adoptera des initiatives pour encourager la réalisation de ces cinq objectifs.

Il va sans dire que la promotion de la maîtrise des armes et du désarmement ne devrait pas se limiter au domaine des armes nucléaires. Il est de la plus haute importance de s'atteler à la question des armes de destruction massive, notamment les armes biologiques ou chimiques, et de leurs vecteurs tels que les lanceurs de missiles. Le lancement récent d'un missile en Corée du Nord, même s'il ne visait qu'à placer un satellite en orbite, pose un grave problème qui concerne directement tant la sécurité nationale du Japon que la paix et la stabilité dans la région de l'Asie du Nord-Est. De même, cela entrave sérieusement nos efforts pour empêcher la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive. Je renouvelle l'appel que j'ai lancé à la Corée du Nord pour qu'elle prenne sérieusement en considération la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 15 septembre comme étant un message qui reflète les vues de l'ensemble de la communauté internationale, et afin qu'elle ne récidive plus jamais.

En outre, pour empêcher que des conflits n'éclatent ou pour prévenir toute escalade, nous devons nous atteler à

problème des mines terrestres antipersonnel et des armes de petit calibre, y compris les fusils automatiques, problème auquel nous n'avons pas consacré suffisamment d'efforts. Nous avons l'intention de continuer de jouer un rôle de chef de file en la matière. Pour ce qui est des mines terrestres antipersonnel notamment, nous nous efforcerons de renforcer la coopération internationale en vue de parvenir très rapidement à l'objectif de «zéro victime», par notre appui à l'aide aux victimes et à l'élimination des mines terrestres. Nous nous félicitons vivement de voir que 40 pays ont désormais ratifié la Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel qui entrera en vigueur le 1er mars prochain. Des efforts sont actuellement déployés au Japon en vue de ratifier cette Convention dès que possible. Nous demandons aux autres pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier très rapidement ce document afin qu'il devienne un instrument universel permettant l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel.

Les conflits donnent lieu à des crimes insoutenables contre l'humanité, notamment le génocide. Pour empêcher de tels crimes, il faut établir un tribunal international permanent qui punisse ces actes comme étant des crimes internationaux. L'adoption à Rome, en juillet dernier, de l'accord sur la création d'un tribunal de ce genre est une mesure sans précédent. Nous pensons que la coopération généreuse de l'ensemble des membres de la communauté internationale est indispensable pour que ce tribunal puisse aboutir à des résultats efficaces. C'est la raison pour laquelle nous avons pris des initiatives importantes à la Conférence diplomatique. Nous espérons que cette Cour pénale internationale continuera de se développer pour devenir un instrument universel.

Dans les efforts que nous déployons en faveur de la paix, avec du personnel civil assumant un rôle de plus en plus important dans les activités de l'ONU, y compris pour le maintien de la paix, nous avons constaté avec regret qu'un grand nombre d'incidents ont eu lieu dans lesquels des non-combattants sont devenus les cibles de la violence des belligérants. En juillet 1998, un ressortissant du Japon avec d'autres membres du personnel originaires de Pologne, du Tadjikistan et de l'Uruguay, ont été victimes d'un acte criminel honteux dirigé contre la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan. Les pays concernés et l'ONU doivent examiner très sérieusement les moyens d'assurer la sécurité du personnel de l'ONU et des organisations à vocation humanitaire concernées. À cet égard, nous lançons de nouveau un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils s'associent à la Convention sur la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé qui a été adoptée en décembre 1994, pour permettre son entrée

en vigueur dès que possible. Dans le même temps, le Japon versera également une contribution d'environ un million de dollars à l'ONU en vue d'appuyer les mesures de sécurité pour le personnel de l'Organisation. Nous espérons que de nombreux pays apporteront leur contribution pour appuyer les efforts de l'ONU dans ce domaine.

Certaines des causes des conflits sont imputables essentiellement aux problèmes de développement économique et social. Il convient de leur accorder une plus grande attention. Au cours de la Conférence internationale de Tokyo sur la prévention des conflits, qui a eu lieu au Japon en janvier dernier, les participants ont souligné l'importance d'une approche globale pour examiner ces problèmes en s'attaquant à ses diverses causes, notamment le problème de la pauvreté.

La question du développement est le plus grand défi que devra relever le monde au XXIe siècle. En abordant cette question, nous devons examiner non seulement les problèmes de développement économique des pays en développement, mais également les aspects sociaux du développement, tels que les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Le Japon a prôné une nouvelle stratégie du développement qui reprend ces idées. Nous sommes heureux que ce concept ait été entériné en 1996 par l'Organisation de coopération et de développement économiques et qu'il ait acquis un large appui à l'ONU. Cette stratégie se fonde sur le principe selon lequel la communauté internationale ne devrait faire aucune différence entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires et elle devrait aborder les problèmes du développement comme une question qui nous concerne tous. À cet égard, cette stratégie accorde une grande importance au fait que les pays en développement devraient jouer un rôle actif et responsable dans leur propre développement. L'accent est également mis sur la nécessité d'une coopération positive fondée sur le partenariat sans aucune distinction entre les pays en développement et les pays développés. Ce sont là les principes directeurs de la nouvelle stratégie de développement.

En se fondant sur ces principes, la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique aura lieu au Japon en octobre, en tant que suivi de la première Conférence, tenue en 1993. Elle aura pour objectif de trouver les moyens de promouvoir la nouvelle stratégie de développement en Afrique afin d'appuyer les propres efforts d'édification des pays africains. Nous avons l'intention de préparer un programme d'action à cet égard.

Le Japon contribue également autant qu'il le peut à la stabilité du développement en Asie. Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, nous avons procédé à la mise en oeuvre de mesures d'appui aux pays asiatiques en octroyant un montant de 43 milliards de dollars, la plus grande contribution faite par un pays dans le monde. Simultanément, le Japon fait tous les efforts possibles, par l'adoption de mesures destinées à stabiliser notre système financier international, pour remettre notre économie nationale sur la voie du redressement d'ici un an ou deux. Nous pensons qu'une rapide relance de notre économie est la meilleure contribution que nous puissions apporter aux économies de l'Asie et du monde entier. Nous espérons vivement que la prochaine conférence de Tokyo bénéficiera de l'expérience des pays d'Asie et nous donnera l'occasion de mettre à profit la sagesse et la puissance de toute la communauté internationale pour aider au développement du continent africain.

Au cours de cette période consécutive à la guerre froide, qui a été marquée par des transformations dans les relations internationales, le Japon a toujours activement encouragé ce que nous appelons la diplomatie eurasienne, qui consiste à redéfinir nos relations avec les pays du continent de l'Eurasie, y compris la Fédération de Russie, la République populaire de la Chine, la République de Corée et les pays des régions de la Route de la soie d'Asie centrale et du Caucase. C'est un autre exemple de la politique que mène le Japon pour promouvoir à la fois la paix et le développement.

Dans le monde d'aujourd'hui, les problèmes qui menacent directement la vie quotidienne des peuples au-delà des frontières nationales deviennent de plus en plus graves. On peut notamment citer la destruction de l'environnement, la surpopulation, les violations des droits de l'homme, l'exode de réfugiés, le terrorisme, le trafic des drogues, le crime international organisé et les maladies telles que le sida. Pour résoudre ces problèmes, la communauté internationale doit se rallier autour du concept de la sauvegarde de la sécurité et de la dignité de l'être humain face aux menaces à l'échelle mondiale. En outre, les citoyens, de concert avec les gouvernements, doivent entreprendre des actions communes en vue d'établir notamment des règles internationales. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je voudrais affirmer que pour prévenir les conflits, il est également indispensable de déployer des efforts pour mettre fin aux violations généralisées des droits de l'homme et alléger les problèmes des réfugiés qui sont causés par les conflits.

En matière de paix et de développement, il y a un besoin urgent de réformer l'ONU et de consolider ses fonctions. La paix et le développement constituent les deux côtés d'une même médaille. Parallèlement, si l'ONU veut réagir efficacement pour résoudre les divers problèmes qu'affronte notre communauté internationale, nous devons faire immédiatement de notre mieux pour lui donner une assise financière stable. Cela signifie que tous les États Membres doivent s'acquitter scrupuleusement de leur obligation de verser leur quote-part. La quote-part du Japon excède les 20 % et est supérieure à la somme des contributions des quatre membres permanents du Conseil de sécurité autres que les États-Unis. Dans une telle situation, une réforme d'ordre financier doit être sérieusement envisagée. Dans le cadre d'une réforme de l'ONU visant à renforcer son fonctionnement, nous devons amorcer des changements de façon équilibrée, dans trois domaines interreliés, c'est-à-dire une réforme dans le domaine politique, une réforme dans le domaine du développement et une réforme dans le domaine financier, qui rend possibles les activités politiques et de développement.

Il est regrettable que, bien que les possibilités de concrétiser les réformes se soient accrues au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, les débats sur la réforme du Conseil de sécurité ne se soient pas poursuivis depuis lors. Compte tenu de la situation qu'affronte la communauté internationale et que j'ai décrite précédemment, il est urgent de réformer le Conseil de sécurité afin d'en accentuer la légitimité et l'efficacité. Le Japon, avec l'appui de nombreux pays, est disposé à assumer de plus grandes responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Cela serait conforme au respect de notre principe fondamental de non-recours à la force, inscrit dans notre Constitution. Il y a maintenant cinq ans qu'ont commencé les discussions concrètes sur la réforme du Conseil de sécurité. Les différentes positions à ce sujet ont toutes été exprimées. Nous sommes maintenant rendus au point où chaque pays doit prendre une décision politique. Le Japon estime que nous sommes en mesure d'accepter une proposition globale qui corresponde aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble et aux préoccupations légitimes de la majorité des pays. Si nous ne manifestons pas la volonté de prendre des décisions et d'agir pour parvenir à un accord sur une telle proposition globale, nous ne serons pas en mesure de relever efficacement les défis qu'affrontera la communauté internationale dans le siècle à venir. Le Japon prie instamment tous les pays de prendre une décision politique courageuse pour le renforcement de l'ONU afin que nous puissions conclure une entente sur le cadre de la réforme à adopter lors de la présente session de l'Assemblée générale.

Le XXI^e siècle arrive bientôt. Nous avons le devoir de préserver et d'enrichir le patrimoine de l'humanité dans le siècle à venir. Le regretté professeur Yutaka Akino, qui a donné sa vie lors de sa mission de maintien de la paix au Tadjikistan, était un ami personnel. Sa devise était la suivante : il ne faut pas se laisser bousculer par les événements; il faut passer à l'action. Dans la même optique, l'ONU doit accorder la priorité à l'action et devenir une organisation forte, caractérisée par son efficacité et sa crédibilité, qui s'attaque fermement à tous les problèmes. Nous, les États Membres, devons faire tous les efforts pour y parvenir afin que l'ONU puisse aborder le XXI^e siècle en cette qualité. L'avenir de l'ONU repose entre les mains des États Membres. Le principe directeur que j'applique dans l'orientation politique du Japon consiste à faire preuve de sincérité et de fermeté, et à agir promptement et avec courage. J'aimerais donc achever ma déclaration en soulignant ma volonté d'assumer un rôle de premier plan dans l'examen des questions concernant la paix, le développement et la réforme, et ce avec sincérité, fermeté et promptitude courageuse.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Japon pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Keizo Obuchi, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de la République argentine, S. E. M. Guido Di Tella.

M. Di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ensuite, j'aimerais exprimer les sentiments profonds et les liens qui unissent l'Argentine et l'Uruguay, dont les relations se poursuivent depuis le début du XIX^e siècle.

Nous exprimons également à l'Ambassadeur Oudovenko notre reconnaissance pour le courage, la pondération et l'impartialité avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche.

À l'heure de la mondialisation, la paix et la sécurité, la stabilité économique et la croissance sont plus que jamais indissociables. La crise économique et financière qui nous préoccupe aujourd'hui doit nous inciter encore davantage à mener à bien le processus de réforme économique que nous avons entamé dans notre région. Il est clair que le com-

merce et les investissements étrangers offrent des possibilités nouvelles susceptibles de favoriser la croissance et la capacité concurrentielle. Il est également évident que la libre circulation des capitaux a été un des principaux moteurs du développement économique qu'ont connu de nombreux pays depuis quelques décennies.

Afin d'atténuer certaines de ses incidences négatives, la mondialisation doit être assortie de politiques éducatives, sociales et écologiques au profit de la société tout entière, de façon équilibrée et équitable. Nous estimons qu'il serait néfaste de succomber à la tentation d'imposer des restrictions au commerce international dans l'espoir de freiner la généralisation des crises, ou des conditions et des entraves au flux des ressources financières afin d'en modérer l'instabilité.

En Amérique latine, des pays comme l'Argentine ont déployé des efforts soutenus et constants pour consolider leur situation financière, endiguer leur déficit budgétaire et offrir des assurances aux investissements étrangers, contribuant ainsi à définir un espace économique solide pour la région, qui est de plus en plus perçue avec un regard différent.

Il y a quelques jours, les Présidents des pays du Groupe de Rio, réunis au Panama, se sont engagés à poursuivre de manière responsable la gestion des mécanismes de politique économique qui garantissent la stabilité et la croissance. De même, les institutions financières et les pays en mesure d'apporter une aide doivent assumer les obligations que leur impose une telle situation vis-à-vis des pays qui se retrouvent dans la tourmente.

Le Marché commun du cône Sud (MERCOSUR) est aujourd'hui un modèle de structure économique étayée par la liberté et la démocratie, et dans laquelle la coopération est l'élément essentiel.

Illustrant les excellentes relations avec les pays voisins en ce qui concerne la sécurité et la défense, l'Argentine a favorisé l'adoption de la Déclaration politique faisant des États du MERCOSUR ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix, signée lors du Sommet du Mercosur tenu en Argentine le 24 juillet 1998.

Les récents essais nucléaires réalisés en Asie du Sud représentent un pas en arrière en ce qui concerne la sécurité régionale et mondiale et ils retardent le développement et le bien-être économiques de la population. L'Argentine, avec d'autres pays qui ont renoncé à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins militaires a demandé

instamment aux États de la région de cesser les essais et d'adhérer aux instruments internationaux en vigueur. Quant à l'Argentine, elle a offert de partager pleinement l'expérience qu'elle a acquise en matière de coopération nucléaire. J'aimerais également rappeler que l'Argentine a été le premier pays qui, après avoir maîtrisé le cycle du combustible nucléaire, a décidé d'en limiter son utilisation.

Nous sommes fiers des mesures que nous avons prises au cours des 10 dernières années concernant la non-prolifération. Dans le domaine nucléaire, nous avons ratifié le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), en 1994, et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 1995, et rejoint le Groupe des fournisseurs d'articles nucléaires.

Dans le domaine chimique et bactériologique, nous avons soutenu la Déclaration commune sur l'interdiction complète des armes chimiques et biologiques (Accord de Mendoza) de 1991 qui a constitué initialement un engagement entre l'Argentine, le Brésil et le Chili mais qui s'est étendu ensuite à la plus grande partie de l'Amérique latine. Nous avons adapté notre législation pour contrôler strictement les exportations de substances et de technologies à usage double, chimiques, bactériologiques et liées aux missiles, conformément aux mécanismes internationaux en vigueur. En tant que corollaire de l'Accord de Mendoza, nous avons, en juillet dernier, adopté la Déclaration d'Usuaia qui a proclamé le Mercosur, zone exempte d'armes de destruction massive. Ainsi, l'Argentine a choisi la voie d'une plus grande responsabilité, ce qui nous a permis de maintenir notre niveau d'échanges de technologies de pointe.

En ce qui concerne les armes classiques, nous appuyons fermement le registre des Nations Unies auquel nous fournissons ponctuellement des informations, de même que les autres initiatives pertinentes adoptées récemment dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA), telles que la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Les armes de petit calibre constituent un autre sujet de préoccupation internationale. Récemment, divers séminaires régionaux et internationaux ont eu lieu à Buenos Aires pour traiter de ce problème.

Le fléau que représentent les mines antipersonnel ne nous laisse pas indifférents. En 1995, l'Argentine a décrété un moratoire sur l'exportation des mines et plus récemment, en décembre 1997, j'ai eu la satisfaction de signer, à Ottawa, au nom de mon pays, la Convention sur l'inter-

diction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Dans notre hémisphère, nous travaillons avec sérieux et esprit de compromis pour surmonter toutes les divergences par voie de négociations. À mesure que nous éliminons chacune des quelques divergences bilatérales qui subsistent, nous consolidons définitivement notre région en tant que zone de paix et nous avons l'espoir qu'au cours des prochains mois, nous connaîtrons d'importants changements en ce sens. L'amitié entre les peuples est la meilleure garantie de leur sécurité.

Nous sommes persuadés que la présence des Nations Unies en Haïti, conformément à la volonté du gouvernement de ce pays, l'aidera à affermir et à renforcer la démocratie et contribuera à la prospérité de son peuple.

La recrudescence des attentats terroristes nous rappelle brutalement qu'aucun État ne peut se considérer à l'abri de ces actes. Mon pays appuie fermement les initiatives engagées pour compléter par de nouvelles conventions antiterroristes l'ensemble des normes actuellement en vigueur, et qui permettront de promouvoir la coopération internationale et d'établir l'obligation pour tous les États de juger et punir les responsables de ces actes. Le Gouvernement argentin continue de faire les plus grands efforts pour élucider les attentats commis contre l'ambassade d'Israël et l'Association mutuelle israélite d'Argentine à Buenos Aires.

Je tiens à souligner que la République argentine a signé, le 2 septembre 1998, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. De même, l'Argentine sera le pays hôte de la deuxième conférence interaméricaine spécialisée sur la question du terrorisme, en novembre prochain.

Un autre élément qui touche à la paix et la sécurité internationales est constitué par les crises humanitaires extrêmes qui s'accompagnent généralement de déplacements forcés de populations. L'Argentine s'est associée aux efforts de la communauté internationale en mettant en oeuvre des programmes d'assistance bilatérale et en favorisant l'initiative des «casques blancs». Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui se consacrent au règlement de ce type de crise méritent notre reconnaissance.

Les peuples ont besoin de vivre dans la paix pour se développer. Nous déplorons les conflits qui pourraient pourtant être résolus tels que ceux de Chypre, du Moyen-Orient, de la région des Grands Lacs, de l'Angola, des

Balkans — et en particulier du Kosovo. Ces conflits persistent malgré les efforts de la communauté internationale. La situation des enfants qui sont victimes de ces conflits et qui y participent constitue un sujet de préoccupation particulière.

L'Argentine, en 1998, célèbre le quarantième anniversaire de sa participation aux opérations de maintien de la paix. Notre contribution a coûté la vie à des citoyens argentins qui ont aidé à faire de ce monde un lieu plus sûr et plus stable. La vaste expérience que nous avons acquise au cours de ces 40 années s'est concrétisée par la création du centre argentin d'entraînement conjoint pour les opérations de maintien de la paix et du centre de formation de la gendarmerie argentine pour les missions de police civile à l'étranger.

L'intérêt que porte naturellement l'Argentine à l'Atlantique Sud se reflète dans notre participation à la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui unit 24 pays d'Afrique et d'Amérique latine de part et d'autre de l'Atlantique. Je suis particulièrement fier d'annoncer que la République argentine accueillera, les 21 et 22 octobre, la cinquième Réunion ministérielle des pays membres de la Zone de paix et de coopération.

Malheureusement, il reste dans l'Atlantique Sud une question importante qui n'est toujours pas réglée, à savoir le différend concernant la souveraineté des îles Malvinas, qui oppose la République argentine au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il s'agit d'une controverse dont l'existence a été reconnue sans équivoque par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de même que dans différentes instances internationales. Avec notre conviction de toujours, je réaffirme les droits légitimes et fondés de l'Argentine dans ce différend de longue date. De même, avec notre foi de toujours, je demande au Royaume-Uni d'entendre l'appel de la communauté internationale et de respecter les résolutions des Nations Unies qui demandent à l'un et à l'autre des gouvernements de reprendre les négociations sur tous les aspects de cette question.

La fin de la guerre froide a montré que des problèmes beaucoup plus complexes ont été résolus grâce à un dialogue franc, ouvert et animé d'une volonté de parvenir à un accord mutuellement acceptable. Je ne vois aucune raison pour que la question des îles Malvinas constitue une exception. Grâce à notre détermination, nous avons reconstruit notre relation bilatérale et renforcé au profit des peuples

argentin et britannique les liens politiques, commerciaux et culturels. La preuve en est la prochaine visite du Président Carlos Menem au Royaume-Uni, et l'enthousiasme avec lequel cette visite est préparée par les deux parties de même que les espoirs qu'elle suscite à tous les niveaux.

De même, nous avons définitivement éloigné les soupçons et les appréhensions du passé en tirant la leçon de nos erreurs et en créant un climat de confiance réciproque dans l'Atlantique Sud-Ouest, ce qui, aujourd'hui, nous permet de coopérer pour la conservation des ressources en poissons et l'exploitation des hydrocarbures. Cette coopération rend encore plus incompréhensible le manque de communication entre les îles et le continent. Il n'est guère de lieu au monde où se présentent des situations aussi contre nature que celle-là. Il ne fait aucun doute que l'établissement de liens directs entre le continent et les îles contribuera au développement de la zone.

Je réaffirme encore une fois expressément le souhait le plus sincère de la République argentine de maintenir un dialogue franc et sans condition préalable. Nous espérons que le Gouvernement britannique comprendra le sens exact de notre offre. Aux insulaires, je réaffirme notre engagement indéfectible à respecter de manière intégrale et sans condition leur mode de vie, leur culture et leurs institutions. Ainsi en dispose la Constitution nationale et tel est le sentiment du peuple argentin.

Des progrès concrets ont été faits sur des questions extrêmement importantes. La création d'une cour pénale internationale à caractère permanent en est un. De même, la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue a adopté des documents qui contiennent des éléments novateurs et de grande importance.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Durant ces 50 ans, la communauté internationale a pris conscience de l'importance capitale des droits de l'homme. Aujourd'hui, l'on n'admet plus ce qui était naguère toléré de façon banale.

La dégradation de l'environnement dans ses diverses manifestations est l'un des problèmes qui nécessite de toute urgence des actions concrètes et des engagements véritables de la part des gouvernements et de la société civile. L'Argentine aura l'honneur d'accueillir, du 2 au 13 novembre prochain, la quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Nous sommes convaincus qu'une partie importante des efforts que nous déployons dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies devrait être consacrée à l'élaboration d'un mécanisme de coopération plus étroite et plus efficace avec les institutions de Bretton Woods.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, nous considérons que des situations qui sont issues de la Seconde Guerre mondiale ne peuvent prévaloir indéfiniment. Il est nécessaire de trouver des solutions démocratiques qui permettent une rénovation périodique, selon des modalités choisies par chaque région. La viabilité de cette réforme dépendra nécessairement du degré de consensus auquel on peut arriver. Plusieurs éléments sont à garder à l'esprit. Le premier est que la réforme doit être valable juridiquement, ce qui veut dire qu'il ne faut pas forcer les interprétations de la Charte en ce qui concerne les majorités requises par l'Article 108. En outre, la réforme doit s'étayer d'une légitimité politique. Toute augmentation du nombre de membres permanents devrait permettre une rotation, ouverte à tous les États des différentes régions. La crise que connaît notre Organisation est fondamentalement une crise de participation. De nombreux petits pays et pays de taille moyenne se sentent exclus. Ce n'est qu'en permettant une plus large participation au Conseil de sécurité que nous saurons nous montrer à la hauteur des idéaux démocratiques de cette fin de siècle.

La vigueur des idéaux démocratiques de la région a été confirmée par la signature, le 24 juillet, du protocole d'Ushuaia qui réaffirme la clause démocratique dans les pays du Marché commun du cône Sud (MERCOSUR), la Bolivie et le Chili.

La visite effectuée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans les pays de notre région en juillet dernier a été un événement très important. L'Argentine a eu l'occasion de manifester sa ferme volonté d'assumer ses responsabilités mondiales, qui a été reconnue par le Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Ali Alatas.

M. Alatas (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à vous présenter mes félicitations ainsi que celles de la délégation indonésienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer de notre entière coopération dans l'exercice de vos fonctions.

Je voudrais également transmettre nos félicitations à votre distingué prédécesseur, S. E. M. Hennadiy Oudovenko, pour sa conduite si avisée et si réussie de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son dévouement à la question de la réforme et de la restructuration de l'Organisation, ainsi que pour ses efforts résolus en vue de trouver une solution pacifique aux situations de conflit dans diverses régions du monde.

L'une des grandes ironies de notre époque est qu'à la fin d'un siècle dans lequel les progrès étonnants de la science et de la technologie auraient pu être exploités pour s'attaquer efficacement au problème de la pauvreté, des millions de personnes supplémentaires se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté. Parallèlement, la science et la technologie ont été massivement utilisées pour accroître les capacités de l'humanité de répandre la mort et la destruction. Même aux meilleures époques, l'humanité, loin d'être pénétrée de ses responsabilités, a accompagné l'exploitation des ressources économiques d'une consommation insensée, qui a souvent mené à la dégradation de notre environnement. Malheureusement, la dilapidation des ressources est une vieille habitude de l'espèce humaine.

M. Filali (Maroc), Vice-Président, assume la présidence.

Aujourd'hui, je crains que l'impressionnante force que représente la mondialisation, elle-même mue par la science et la technologie, ne soit également gaspillée : au lieu de servir à unifier l'humanité dans un assaut décisif contre les problèmes systémiques persistants de notre époque, elle est utilisée pour renforcer l'avantage que possèdent les forts sur les faibles, élargissant ainsi l'écart entre monde développé et monde en développement.

C'est là que se trouve la tragédie de l'espèce humaine : notre immense capacité de transformer la planète sur laquelle nous vivons n'a eu d'égal que l'esprit de clocher qui l'a accompagnée. Des actes importants et complexes sont motivés par les intérêts personnels étroits. Et dans l'étroitesse de notre perspective, nous nous infligeons mutuellement de graves torts. C'est pourquoi les déséquilibres et les inégalités persistent dans les relations internationales : nous ne pourrions jamais nous en débarrasser si nous ne parvenons pas à l'équilibre essentiel, parmi nous, entre la portée de nos actes et celle de nos intentions.

Et pourtant, je ne me laisse pas aller au découragement. Sur la toile de fond d'un siècle de conflit brille une grande réalisation humaine : la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Certes, cette réalisation est loin d'être parfaite, car après cinq décennies elle ne nous a pas encore apporté la paix mondiale que nous envisagions comme sa plus grande promesse. Mais elle nous a épargné les horreurs d'une autre guerre mondiale, voire même d'un holocauste nucléaire. Que ce joyau imparfait de la raison humaine doive subsister pour nous servir d'une manière plus efficace au siècle prochain est un impératif. Par son instrumentalité, il nous laisse encore la possibilité de dompter les molosses de la guerre et d'exorciser le spectre de la pauvreté. Grâce aux processus de consultation et de débat à l'Organisation, nous pouvons encore faire montre d'une largeur d'esprit digne de notre action mondiale et de sa portée. Grâce aux habitudes de coopération et de confiance qu'elle crée parmi ses Membres et parmi les innombrables individus et institutions qui participent à ses dialogues, nous pouvons encore réaliser notre vision commune d'une société civile mondiale. Mais il faut d'abord qu'elle soit réformée, encore démocratisée et qu'on lui donne toute latitude d'agir.

L'Organisation des Nations Unies, en tant que mécanisme central et catalyseur de la coopération multilatérale, doit pouvoir jouer le rôle qui lui a été confié dans la réalisation et le maintien de la paix, de la sécurité et du développement. Il est donc de la plus grande importance qu'elle dispose des ressources lui permettant de mener à bien son travail au lieu d'être financièrement dans l'embarras comme elle l'est maintenant. L'obligation juridique de chaque État Membre à cet égard doit donc être strictement respectée.

Il est également essentiel que le processus continu de réforme de l'Organisation des Nations Unies soit intensifié, notamment en ce qui concerne le Conseil de sécurité, en tenant compte du désir de tous les États de toutes les régions de participer à ses travaux, ainsi que des réalités politiques, économiques et démographiques actuelles. Les pays en développement sont en effet gravement sous-représentés au Conseil, alors que, précisément, les travaux de celui-ci se concentrent sur les situations de conflit dans le monde en développement. Cette anomalie doit être corrigée grâce à une représentation accrue du monde en développement parmi les membres permanents et non permanents du Conseil. La légitimité, la crédibilité et l'efficacité du travail du Conseil dépendent de sa représentativité. Pour l'Indonésie, la tâche de la réforme du Conseil de sécurité est une question urgente, mais nous ne devons pas nous laisser précipiter dans des décisions hâtives ou peu judicieuses qui porteraient préjudice aux intérêts à long terme des États Membres. Dans ce contexte, il est nécessaire de continuer

et d'accélérer les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Si la cause du désarmement, en particulier celle du désarmement nucléaire, n'a pas enregistré de progrès significatifs au cours des dernières années, cela est en grande partie dû au fait que certains États pensent qu'ils ont beaucoup à gagner à détenir l'exclusivité des armes nucléaires. Les privilèges injustifiables conférés aux États dotés de l'arme nucléaire ont donné lieu à un régime de discrimination et d'hypocrisie ainsi qu'à une situation dans laquelle les pays non nucléaires souhaitant profiter des mêmes privilèges cherchent eux-mêmes à devenir des États dotés de l'arme nucléaire. Par conséquent, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas encore atteint pleinement ses objectifs, et les déséquilibres et la discrimination inhérents à ce Traité ont persisté. Malheureusement aussi, le deuxième Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'an 2000 n'a pas pu se mettre d'accord sur des questions de fond. Nous devons toutefois persévérer et nous préparer pour la prochaine Conférence d'examen du TNP et nous concentrer sur les iniquités et les déséquilibres inhérents au Traité. En même temps, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de respecter scrupuleusement la lettre et l'esprit des accords concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Nous demandons à tous les États de s'abstenir de mettre au point ces armes afin que nous puissions très bientôt parvenir à notre objectif ultime qui est leur élimination totale.

La lenteur des progrès vers la non-prolifération et le désarmement nucléaire nous oblige à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du désarmement mondial. La convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est essentielle pour donner un nouvel élan politique susceptible d'encourager les gouvernements et les peuples du monde sur la voie du désarmement, notamment de l'élimination des armes nucléaires. Il importe donc que nous prenions de nouvelles mesures concrètes en vue de la tenue de la quatrième session extraordinaire.

Alors que le désarmement piétine, la discorde sévit sous forme de conflits armés, de différends et de tensions entre des États et au sein des États dans de nombreuses régions du monde. La situation en Bosnie-Herzégovine reste une source de préoccupation pour l'Indonésie. Nous réaffirmons donc notre appui indéfectible à l'application intégrale, impartiale et effective de l'Accord de paix de

Dayton. En Afghanistan, nous demandons aux factions en guerre de cesser les hostilités et d'entamer un dialogue constructif. La lutte civile intestine de longue date dans ce pays menace également de dépasser ses frontières. Nous prions instamment les parties concernées de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans les efforts concertés qu'elle déploie pour rétablir la paix et la stabilité dans la région. La situation grave en République démocratique du Congo nécessite une action soutenue et concertée pour rétablir la paix et la tranquillité.

L'Indonésie est atterrée devant les attaques terroristes à la bombe perpétrées contre les ambassades américaines dans les capitales du Kenya et de la Tanzanie et qui ont causé la mort de près de 200 personnes et fait des milliers de blessés. Nous réaffirmons notre condamnation de tous les actes et de toutes les formes de terrorisme où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs. En même temps, nous soulignons que nous ne tolérerons jamais le recours aux actes unilatéraux d'agression et de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États comme moyen de lutte contre le terrorisme. Nous engageons donc instamment tous les États à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme tout en respectant strictement et mettant intégralement en oeuvre les instruments internationaux pertinents.

Ma délégation se félicite des derniers éléments positifs concernant l'incident de Lockerbie qui ont permis l'adoption de la résolution 1192 (1998) du Conseil de sécurité. Nous espérons que les discussions pourront maintenant avoir lieu entre le Royaume-Uni, les États-Unis et la Jamahiriya arabe libyenne, y compris au sujet des dispositions appropriées concernant le procès. Nous espérons que la mise en oeuvre rapide de cette résolution mènera à un règlement définitif de cette question et à la levée des sanctions à l'encontre de la Libye.

Au Moyen-Orient, la situation dans les territoires occupés continue de se détériorer alors que le processus de paix se trouve dans l'impasse. Les politiques et les pratiques israéliennes d'oppression et de provocation ont continué sans relâche. Dans une tentative flagrante de changer la démographie des territoires occupés, Israël continue de construire de nouvelles colonies de peuplement et d'élargir celles qui existent. Ce qui est encore plus grave, Israël a continué d'étendre de manière arbitraire les pouvoirs administratifs des autorités occupantes de Jérusalem au-delà des frontières de la ville, dans le but de consolider la mainmise d'Israël sur Jérusalem-Est et sur la Cisjordanie et de renforcer ainsi le statut de Jérusalem comme sa capitale. Cela préjuge des négociations sur le statut de la Ville sainte et

menace de saper le processus de paix, ce qui aura des répercussions graves non seulement pour le Moyen-Orient mais au-delà.

La paix et la stabilité continueront d'échapper à la région tant qu'Israël ne respectera pas ses obligations en vertu des traités et ne se sera pas retiré sans conditions de tous les territoires arabes occupés, conformément à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). Le processus de paix doit reprendre et les accords conclus doivent être mis en oeuvre dans leur ensemble, sans restrictions ni conditions.

En Asie du Sud-Est, les élections qui ont eu lieu récemment au Cambodge, considérées par les observateurs internationaux comme étant en général libres et justes, devraient mener au rétablissement d'une situation normale dans le pays. Il est temps que toutes les parties au Cambodge aplanissent leurs divergences dans un esprit de réconciliation nationale et d'unité dans le plus grand intérêt de leur pays, qu'elles oeuvrent de concert en vue de la formation d'un nouveau gouvernement et contribuent ainsi à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est.

L'économie mondiale est au bord de la récession, si elle n'y est pas déjà. La production économique a ralenti dans les pays développés comme dans les pays en développement, et la croissance du commerce mondial connaît également une décélération. Alors que les prévisions officielles indiquent un ralentissement de la croissance de la production mondiale de 2,5 %, ces prévisions sont peut-être encore trop optimistes. Il y a un peu plus d'un an, l'économie mondiale était sur la voie d'une croissance considérable, et les perspectives étaient en général brillantes. En Asie, une forte croissance obtenue pendant des décennies a transformé une grande partie de la région en une puissance économique. Aujourd'hui, bon nombre de ces économies dynamiques sont paralysées. Un tiers du monde est confronté à un ralentissement économique grave et à la possibilité effrayante d'une dépression.

Dans les pays touchés, y compris l'Indonésie, les turbulences économiques ont atteint un niveau dévastateur, poussant les économies de ces pays dans la récession et leurs populations à la limite de leur endurance. Le chômage a augmenté considérablement et un nombre intolérable de personnes vivent en deçà du seuil de pauvreté. L'éducation a été sévèrement touchée, et les produits alimentaires manquent. L'expérience vécue par les pays de l'Asie du Sud-Est dans cette tourmente financière a montré que même les économies très dynamiques étaient vulnérables. Malgré

des politiques macroéconomiques judicieuses adoptées par ces pays et malgré les ajustements structurels parfois douloureux auxquels ils ont procédé, les acquis du développement des dernières décennies se sont effondrés en quelques semaines. L'enseignement à tirer de cette débâcle est que le marché est mû par des émotions autant que par des principes de base, par la perception plutôt que par les faits uniquement.

Ces aspects négatifs de la mondialisation ont en plus nuí considérablement à la coopération multilatérale pour le développement. Le concept de développement en tant qu'élément particulier du système d'appui multilatéral a été largement remplacé par l'approche du laissez-faire dans l'économie mondialisée. Cela a entraîné, entre autres, une réduction drastique des ressources financières pour le développement de la majorité des pays en développement, notamment les pays les moins avancés. La dette extérieure a augmenté, et le protectionnisme dans le commerce international s'est renforcé considérablement alors que de plus en plus de pays se replient sur eux-mêmes en cette ère de mondialisation.

Cette situation grave aura certainement des répercussions sur la mise en oeuvre des engagements pris lors des dernières grandes conférences mondiales, notamment dans les domaines de l'environnement et du développement, du développement social, de la population, de la promotion des femmes, de l'habitat et de l'alimentation. Nous sommes tous très préoccupés par le fait que la réalisation du développement humain durable s'éloigne encore de la réalité.

Je pense que nos problèmes résultent moins des aléas de la mondialisation que des conséquences d'une doctrine économique qui domine les relations économiques internationales depuis de nombreuses années déjà. Cette doctrine présente la libéralisation effrénée comme une panacée pour toutes les économies, qu'elles soient développées ou en développement. Dans leur désir de s'intégrer à l'économie mondiale, de nombreux pays en développement ont eu le courage d'ouvrir leur économie pour se rendre compte par la suite que les coûts sociaux et politiques de cette ouverture l'emportaient bien souvent sur ses avantages. En outre, l'importance démesurée accordée à la libéralisation des marchés a conduit à négliger les questions relatives au développement, telles que la coopération internationale pour le développement, la nécessité de flux financiers non commerciaux, ainsi que la nécessité d'un traitement différentiel pour les pays en développement. Les préoccupations internationales ont ainsi été dominées par les intérêts que les pays développés trouvaient dans de nouveaux débouchés pour les investissements étrangers, les flux de capitaux

privés, souvent spéculateurs, et l'exportation de leurs produits manufacturés.

Face à ces dures réalités, nous devons renforcer la solidarité et la coopération internationales. La communauté internationale doit consolider son rôle de gestion dans l'économie mondiale, en particulier dans les domaines monétaire et financier, y compris en mettant en place des systèmes de régulation et de contrôle des flux de capitaux à court terme et de l'échange de devises, sans porter atteinte pour autant à la libéralisation des économies. Ce rôle renforcé de gestion internationale est essentiel si nous voulons éviter les crises à l'avenir, atténuer les répercussions négatives de la mondialisation et développer au maximum ses avantages.

Nous devons donc très sérieusement envisager plusieurs initiatives pour renforcer la coopération financière et monétaire internationale. La conférence des Nations Unies proposée sur le thème du financement pour le développement devrait offrir une possibilité d'étudier plusieurs options en vue d'une stabilité financière et du développement. Il est également encourageant de constater que le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est tenu pendant deux jours la semaine dernière, a contribué à susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et du besoin d'une coopération internationale pour aborder ces questions.

Une autre proposition importante est celle avancée par le Mouvement des pays non alignés en vue d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières pour le développement, afin de poursuivre le programme de réformes d'ensemble de l'actuel système monétaire et financier international.

Si nous voulons que le dialogue Nord-Sud se poursuive vraiment, nous devons élargir et intensifier la coopération Sud-Sud. Des décennies d'efforts de développement ont augmenté de manière considérable les complémentarités économiques entre les pays en développement. Nous devons tirer profit de ces complémentarités et renforcer le partenariat dans le Sud. Nos partenaires des pays développés et les institutions internationales peuvent à cet égard jouer un rôle très précieux en participant à des arrangements tripartites. Un certain nombre de mesures pour encourager la coopération Sud-Sud ont ainsi été prises, dont une réunion de haut niveau sur la coopération régionale et sous-régionale qui aura lieu à Bali, en Indonésie, en décembre prochain. La célébration du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires sur la coopération Sud-Sud aura

lieu lors d'une réunion spéciale d'une journée à l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 a pris une initiative très importante d'organiser un Sommet du Sud devant se tenir avant l'Assemblée du millénaire en l'an 2000.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée comme une norme commune applicable à tous les peuples de tous les pays dans la jouissance de leurs droits. Cet événement revêt une importance particulière à nos yeux puisqu'en Indonésie, nous sommes maintenant en train d'élaborer et d'entreprendre des réformes de grande envergure sur le plan politique, social et économique. En fait, conformément à notre engagement envers la Déclaration de Vienne, nous venons de lancer un Plan d'action national sur les droits de l'homme visant à inculquer aux divers secteurs de la société et du Gouvernement, y compris à l'appareil de sécurité nationale, des valeurs prônant les droits de l'homme. Nous entendons signer et ratifier prochainement plusieurs conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Le gouvernement de réforme et de développement, actuellement en place en Indonésie, prendra des mesures très fermes pour démocratiser plus avant la vie nationale car nous savons très bien que la relance de notre économie dépendra, au fond, de la confiance de la communauté internationale et de nos citoyens dans notre système de gouvernance.

Pour faire face aux défis de notre époque, en Indonésie, nous allons remettre en place et perfectionner les institutions chargées de veiller à ce que les lois économiques soient adaptées à notre société. Sur le plan international, je pense qu'il est également nécessaire de mettre en place et de perfectionner les institutions qui feront que l'économie mondiale bénéficiera à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement.

La mondialisation n'est pas la calamité qui menace nos perspectives d'avenir, mais pendant trop longtemps, nous avons accepté les doctrines formulées et brandies au nom de la libéralisation. Les économistes les plus clairvoyants de notre époque ont dénoncé cette erreur et il est temps de les écouter. La mondialisation et la libéralisation n'ont jamais induit que nous devions rivaliser en dansant au rythme des marchés. Elles n'ont jamais exigé que nous cessions de coopérer les uns avec les autres. Mais nous nous sommes laissé charmer par les sirènes du laisser-faire absolu jusqu'à ce que nous nous apercevions que la contagion d'une crise financière née dans un pays en développement, dans un coin

de la planète, pouvait plonger l'ensemble du monde dans la dépression.

Il est maintenant clair, si cela ne l'était pas plus tôt, que nous sommes responsables du bien-être mutuel et que nous devons soutenir nos frères et soeurs qui chancellent sous peine qu'aucun d'entre nous, pays développé ou en développement, ne soit épargné par le processus de mondialisation. N'oublions plus jamais que le destin des hommes est indissociable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie pour l'allocution qu'il vient de prononcer. Je donne la parole à S. E. M. Roberto Rojas, le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica.

M. Rojas (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) :
L'élection de M. Didier Operti à la présidence des travaux de cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale est une très grande satisfaction pour le Costa Rica. Il ne s'agit pas ici de nous conformer aux salutations rituelles requises par le protocole mais de présenter nos sincères félicitations à un citoyen talentueux des Amériques, et de lui exprimer notre confiance que les qualités remarquables qu'il a démontrées en tant que juriste éminent au sein du système interaméricain puis Ministre des affaires étrangères de notre République soeur de l'Uruguay seront de nouveau mises en valeur ici.

Ma délégation rend également un hommage respectueux au Secrétaire général et souhaite le remercier sincèrement pour les efforts considérables qui ont été menés au Secrétariat en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour la réforme et la modernisation de l'Organisation des Nations Unies. Le Costa Rica le félicite pour son dévouement et l'encourage à poursuivre ses efforts qui font honneur au Ghana et à l'Afrique.

Nous approchons à grands pas du XXI^e siècle, du troisième millénaire de notre ère. Dans quelques années, nous tous qui sommes ici présents serons des hommes et des femmes du siècle dernier, mais nous avons la responsabilité de léguer un monde plus solidaire à ce nouveau millénaire. C'est là matière à réflexion. Qu'avons-nous fait, et surtout, que faisons-nous pour préparer cet avenir proche? Quelle contribution pouvons-nous apporter à cette nouvelle page qui s'ouvre dans les annales de l'histoire?

Sans aucun doute, l'existence même des Nations Unies constitue un élément très positif. En 1945, cette Organisation est née, sous une autre forme, de l'idéal de paix

consacré par la Société des Nations. Les 51 pays représentés à San Francisco aspiraient à construire un monde où règnerait l'harmonie et où la sécurité internationale reposerait sur des bases très solides. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde sont représentés dans cette instance, et nous espérons que très bientôt il n'y aura plus d'exceptions, et chacun d'entre eux s'est engagé en faveur des buts et principes de la Charte de San Francisco.

Sous la direction énergique d'Eleonor Roosevelt, les membres de la Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social ont travaillé sans relâche et ont débattu de ce sujet sans préjugé, en cherchant à harmoniser les approches, qui allaient de l'humanisme occidental à la philosophie orientale millénaire. L'approbation, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été le fruit de leurs efforts.

En ces années sombres, où le spectre de l'hécatombe mondiale n'était pas encore dissipé et où celui de la confrontation bipolaire régnait déjà, certains ont estimé que la Déclaration était une proposition aimable et romantique, qui n'avait aucune chance d'être appliquée. D'autres, au contraire, l'ont perçue comme étant le meilleur espoir de notre espèce, convaincus que les relations internationales n'ont de valeur éthique que si elles garantissent la dignité de l'être humain, l'essence même de son être rationnel, par le respect de ses attributs naturels.

Comme l'a dit le Président du Chili, Eduardo Frei Montalva, l'adoption de la Déclaration a été un acte de foi dans la paix, de foi dans les peuples et de foi dans le progrès moral.

Je suis fier de pouvoir dire que le Costa Rica a appuyé avec enthousiasme l'adoption de la Déclaration et déjà à ce moment-là, il exprimait sa conviction selon laquelle les droits de l'homme ne peuvent se subordonner aux intérêts des États. Notre pays abrite le siège de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de l'Institut interaméricain des droits de l'homme et de l'Université pour la paix des Nations Unies.

Tout au long de son histoire de Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Costa Rica s'est toujours engagé envers la cause des droits de l'homme sur le plan international, tels qu'il les exerce et les protège sur le plan interne.

En cette occasion, je réitère devant l'Assemblée l'engagement ferme, solennel et inconditionnel du Costa Rica de poursuivre sa lutte active, en tout moment et en

tout lieu, afin d'assurer le plein respect de tous les droits de l'homme. Aujourd'hui, mon pays réaffirme que sa voix continuera de se faire entendre dans toutes les instances, pour défendre les nobles idéaux éthiques et moraux que nous avons proclamés il y a 50 ans.

Le legs le plus important que les Nations Unies du XXe siècle transmettront aux Nations Unies du XXIe siècle sera peut-être la conviction que les droits de l'homme constituent une préoccupation universelle. Cette conviction a permis un important développement conceptuel, juridique et politique de la question des droits de l'homme. Nous avons élaboré et signé des pactes, des conventions et des protocoles sur des aspects toujours plus spécifiques des droits de l'homme.

Toutefois, malgré ce nombre prodigieux d'instruments conventionnels, les droits de l'homme ne sont pas encore gravés dans l'esprit de l'humanité. À de nombreux égards, l'engagement en faveur d'une éthique de coexistence est aussi absent dans les faits aujourd'hui qu'il l'était il y a un demi siècle.

Le Costa Rica constate avec regret les situations d'intolérance et de violence qui persistent encore dans notre monde, la discrimination fondée sur l'ethnie, la religion, la culture, la nationalité, l'idéologie ou le sexe : les conflits des Balkans, les luttes tragiques que vivent certains peuples d'Afrique, la situation en Afghanistan et la barbarie du terrorisme en divers endroits de la planète. Nous sommes vivement préoccupés par le peu de progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient et la virulence accrue des extrémismes nationaux et fanatismes religieux dans certains pays.

Mon pays estime que ces graves problèmes doivent être abordés sous un angle éthique, en prenant comme code de conduite de base pour les États et les individus la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La validité juridique de la Déclaration des droits de l'homme n'est désormais plus remise en question. Néanmoins, pendant longtemps, des doutes et des objections ont été émis quant à la possibilité de créer des mécanismes qui garantissent son application. Au prix de nombreuses années d'efforts, les Nations Unies sont aujourd'hui dotées d'un Haut Commissariat aux droits de l'homme. Mon pays s'enorgueillit d'avoir compté parmi les principaux promoteurs de la création de cette institution.

Un des faits les plus importants qui ont eu lieu cette année a été l'aboutissement positif des travaux visant à créer une cour pénale internationale. La précieuse expé-

rience du Tribunal international, créé pour juger les responsables des crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie — dont a fait partie la deuxième Vice-Présidente du Costa Rica, la juge Elizabeth Odio — a sans aucun doute renforcé la nécessité d'une cour permanente qui serait chargée de connaître les plus graves violations des droits de l'homme.

Mon pays se félicite de l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, qui a eu lieu à Rome le 17 juillet dernier, en vertu duquel la communauté internationale réfute et condamne les crimes les plus graves commis à l'encontre de la conscience universelle. Nous nous félicitons plus particulièrement que la Conférence de Rome ait inclus dans sa définition des crimes les violations des normes fondamentales du droit international humanitaire applicables aux conflits tant internationaux qu'internes. À la lumière du vécu tragique de certains pays latino-américains dans un passé récent, nous sommes heureux qu'on ait inclus dans cette définition juridique les cas de disparitions forcées.

J'ai le plaisir d'annoncer que dans les prochains jours, j'aurai le grand honneur de signer, au nom de mon pays, le Statut de la Cour, et dès à présent j'exprime la ferme volonté du Costa Rica de procéder dans les plus brefs délais à son adoption et à sa ratification.

Mon pays est convaincu de la nécessité de créer une commission chargée de préparer, avant l'an 2000, les éléments indispensables à l'entrée en vigueur du Statut. Le Costa Rica estime que la commission devrait pouvoir se réunir dans les plus brefs délais.

En plus de célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme cette année, mon pays commémorera un autre anniversaire qui pour les Costa-Riciens est tout aussi important, le cinquantième de l'abolition de l'armée, décrétée le 1er décembre 1948. Dix jours plus tard, le Costa Rica faisait sienne cette grande charte de l'éthique internationale qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'abolition de l'armée a été l'aboutissement d'une longue histoire de civilisme dans mon pays. Comme l'a dit en 1866 le Président d'alors du Costa Rica, M. José María Castro, un des fondements de la paix extérieure est le strict respect du droit international dont certaines des dispositions ont été citées par le Président Castro : la dignité, la bonne foi, la loyauté et la franchise. Aujourd'hui comme hier, mon pays pense que pour invoquer le droit international, pour être respecté et valorisé comme État qui n'a pas besoin d'appât militaire, son premier devoir est d'ajuster sa

conduite interne et externe à un système de valeurs au coeur duquel se trouvent les droits fondamentaux des individus.

En raison de son patrimoine historique et moral, le Costa Rica estime que s'agissant de préserver et de consolider la paix, il n'y a pas de petits pays. Telle a été sa ligne de conduite lorsqu'il a été appelé à être membre du Conseil de sécurité. Il a donc appuyé avec persévérance les travaux en faveur du désarmement général, et notamment de l'interdiction des armes de destruction massive. Il a condamné énergiquement les essais nucléaires. À cet égard, mon pays engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer pleinement et sans condition au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Fidèle à ses valeurs, le Costa Rica a répudié indistinctement le terrorisme sous toutes ses formes, où qu'il soit commis et quels qu'en soient les auteurs. Nous pensons que rien ne justifie de nuire à des personnes innocentes. Nous condamnons également les gouvernements qui offrent appui, refuge et aide aux responsables et instigateurs d'actes terroristes, en violation flagrante de leurs obligations internationales.

Nous estimons que la communauté internationale doit déployer des efforts particuliers pour prévenir et éliminer le terrorisme international. Dans ce contexte, nous voudrions mentionner les récentes négociations qui ont été menées en vue de l'adoption d'une Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et nous invitons instamment les États Membres à y adhérer. Nous espérons également qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous pourrions réaliser des progrès décisifs dans l'élaboration d'une Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Par ailleurs, ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction de l'entrée en vigueur dans les six prochains mois de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Mon pays prie instamment les États qui ne l'ont pas encore fait d'y adhérer rapidement.

Nous sommes heureux de constater que malgré les conflits et les turbulences que les pays d'Amérique centrale ont affrontés au cours de la dernière décennie, une tendance graduelle à l'élimination ou à la réduction considérable des dépenses militaires se fait jour dans la région. Certains pays ont supprimé leurs forces armées et d'autres les ont réduites considérablement. Le Costa Rica n'a pas la prétention d'exporter et encore moins d'imposer des modèles mais il se félicite vivement de la décision prise par ces pays frères.

La communauté internationale devrait reconnaître les progrès concrets qu'ont réalisés les pays en développement dans la réduction des dépenses militaires. À cet égard, le Costa Rica souhaite proposer la création d'un fonds spécial pour l'Amérique centrale qui serait constitué grâce aux contributions des pays développés et d'organisations. Il s'agirait, pour chaque dollar économisé dans les budgets militaires, d'offrir une contribution au moins égale destinée à des programmes de développement social afin de renforcer le système démocratique dans toute la région.

Le processus de paix en Amérique centrale a été l'un des plus réussis de ces derniers temps. Il y a une décennie à peine, nous discutons ici même à n'en plus finir des effets de la crise centraméricaine. Aujourd'hui, il est rare que nos pays fassent la une de la presse internationale. Toutefois, je voudrais souligner qu'en dépit des énormes problèmes économiques et sociaux qu'elle connaît, l'Amérique centrale continue d'oeuvrer résolument à l'instauration, pour ses enfants, de régimes plus dignes, plus libres et plus conformes à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous avons fait des progrès dans les domaines de la démocratie électorale et de la liberté d'expression. Il est temps maintenant de consolider la démocratie participative. C'est ainsi qu'en cette fin de siècle et de millénaire, le Costa Rica a entamé un processus de concertation nationale avec une forte participation des citoyens afin de renforcer notre démocratie plus que centenaire.

Les pays d'Amérique centrale ont oeuvré sans relâche pour l'intégration et la libéralisation de nos économies. Nous avons fait des progrès importants dans l'élaboration de mécanismes d'intégration et de processus d'ajustement structurel. Nous participons activement aux négociations visant à créer une zone de libre-échange dans toutes les Amériques, en même temps que nous continuons de poursuivre une politique d'ouverture et d'échanges commerciaux avec les pays d'Amérique latine.

En dépit des efforts de la région pour repenser de nouveaux modèles économiques et les adapter aux exigences du marché mondial, le Costa Rica s'inquiète de constater la création d'unions économiques ou de blocs commerciaux qui entraînent de nouvelles discriminations à l'encontre des pays tiers. De même, les nouvelles conditionnalités dont s'assortit la politique commerciale des économies industrialisées et le recours aux mécanismes du commerce administré, constituent clairement un obstacle à l'idéal du libre-échange et suscitent de nouvelles inquiétudes quant à l'accès aux structures de l'économie mondiale.

En même temps, nous constatons qu'alors même que le commerce mondial des matières premières et des produits agricoles perd de son dynamisme, l'échange de produits hautement technologiques s'accroît. Ceci signifie que la part de commerce qui revient traditionnellement aux pays en développement tend à se réduire dans le contexte mondial. À cet égard, le Costa Rica préconise l'ouverture des marchés non seulement des petites économies mais également des grandes économies industrialisées. Il est également en faveur de l'idéal du libre-échange, d'où est née l'Organisation mondiale du commerce, et du respect de ses règles et résolutions afin de créer un environnement international plus favorable au progrès économique des pays en développement.

Le libre-échange stimule la croissance économique et la liberté économique stimule la création de richesse au sein des nations. C'est conformément à ces principes que mon pays a assumé en 1997 la présidence du processus de négociation de la zone de libre-échange des Amériques et que nous essayons activement de contribuer à sa progression.

Nous oeuvrons également pour que les produits d'Amérique centrale aient accès, de façon équitable et non discriminatoire aux marchés des États-Unis et de l'Union européenne — principaux partenaires commerciaux de la région. Dans ces deux marchés, nos pays ont subi les incidences négatives du détournement du commerce et des investissements, du fait de l'octroi de concessions préférentielles à des pays tiers qui déplacent nos principales exportations. Nous réfutons les arguments néoprotectionnistes des groupes qui tentent d'entraver l'accès des produits d'Amérique centrale à ces marchés. C'est pourquoi nous sommes favorables au renforcement de l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes afin de remédier à ces détournements et iniquités. Nous luttons également pour accroître les débouchés pour nos exportations grâce au système généralisé de préférences. Nous sommes également en faveur d'une réduction dans tous les pays industrialisés des tarifs douaniers qui frappent les produits agricoles.

Parallèlement, le Costa Rica invite les pays industrialisés à contribuer au renforcement des institutions financières internationales afin d'assurer la stabilité du système financier mondial. Les institutions comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les entités régionales comme la Banque interaméricaine de développement doivent apporter leur appui pour permettre de surmonter les crises qui provoquent une instabilité financière, en particulier dans les marchés naissants.

Même si d'aucuns pensent qu'il n'y a pas de rapport entre les profits économiques et l'éthique, l'expérience prouve que ce n'est pas le cas. Le capitalisme, s'il ne tient pas compte de l'État de droit et s'il n'est pas soumis à des règles morales, a coutume d'engendrer des fléaux tels que la propagation du trafic de drogues, l'emprise du crime organisé et la corruption.

Mon pays, comme bien d'autres, a été touché par ces phénomènes. Le Président du Costa Rica, M. Miguel Angel Rodríguez Echeverría, participe activement à la lutte contre ces fléaux et à leur prévention. Il a donné la preuve de son engagement envers ces causes en apportant sa contribution au succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue récemment sur le thème du trafic de drogues. Le Costa Rica estime que l'on ne pourra vaincre ces problèmes que si l'on s'inspire de solides principes moraux. Une direction véritablement éthique peut contribuer davantage à la prospérité durable d'une société que les meilleures lois et les traités les plus détaillés.

La Déclaration universelle des droits de l'homme n'énonce pas seulement des droits; elle établit clairement le fait que tout être humain a des devoirs envers la communauté. Une des obligations fondamentales de tous les individus est de se comporter en frères envers leurs semblables et de façon responsable envers l'environnement.

Le Costa Rica n'échappe pas aux problèmes dus à la dégradation de l'environnement. Toutefois, les autorités de mon pays et nombre d'organisations de la société civile travaillent d'arrache-pied pour les résoudre. En relativement peu de temps, les Costa-Riciens ont fait des progrès importants en matière de récupération et de préservation de la riche biodiversité qui est la leur, tout en en faisant une source de revenus. Par exemple, le Costa Rica est aujourd'hui l'un des pays en développement à avoir pris des initiatives en ce qui concerne les projets de fixation du carbone. Nous avons négocié d'importants accords bilatéraux basés sur la capacité de filtrage de nos forêts, et ces accords nous ont permis de devenir le premier pays à délivrer des certificats de «vente d'oxygène» pour prouver la quantité d'émissions capturées.

Mon pays a bénéficié d'importants programmes de coopération internationale et continue d'avoir besoin de cette aide dans bien des domaines. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que la coopération doit aller

dans les deux sens et que nous pouvons tous apprendre les uns des autres, donner et recevoir. L'expérience que le Costa Rica a acquise dans le domaine écologique peut, à notre avis, être utile à de nombreux autres pays et c'est pourquoi nous la mettons à la disposition de la communauté internationale.

Mon pays a également la ferme intention d'offrir une coopération technique pour le développement dans la mesure de ses modestes possibilités, grâce aux activités d'un bureau spécialisé mis en place à cet effet. Par le biais de ce bureau, les Costa-Riciens pourront partager avec d'autres nations leurs expériences en matière de santé, d'éducation, d'écologie, des droits de l'homme et du développement des pratiques électorales.

Pour le Costa Rica, le respect de la diversité qui est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, doit être une caractéristique essentielle des États Membres de l'ONU. À cet égard, rappelons la leçon précieuse du penseur africain Salif Tall Tierno-Bokar qui enseignait que l'iris devait sa beauté à ses couleurs, tout comme les voix de tous les croyants créent une harmonie qui s'élève jusqu'à la divinité.

La survie de l'humanité ne peut se fonder sur un système d'existences séparées. Depuis que l'être humain a fait son apparition sur la surface de la terre, il a toujours dû prendre conscience de ses propres limites et il lui a fallu comprendre qu'il ne pouvait pas survivre sans les autres membres de son espèce. Aujourd'hui, la sagesse naturelle de nos ancêtres lointains est toujours valable. Il faut vivre au sein de la communauté pour pouvoir construire l'avenir.

Le principe qui consiste à aimer ses semblables se retrouve dans toutes les religions. Les textes millénaires des grands maîtres de la Chine, du Mexique et de l'Inde, la Torah, l'Évangile et le Coran, malgré leurs différences, sont tous imprégnés de sentiments profonds d'identité entre les personnes.

La perfection morale et spirituelle qui est le rêve de tant de grands penseurs, l'aspiration intime de tant de peuples, ne peut se réaliser sans la contribution constructive et solidaire de tous les peuples.

À ce moment de l'histoire, nous, les peuples qui habitons cette terre, devons créer une civilisation de la paix et de la solidarité. Le XXIe siècle doit être le siècle de la culture de paix qui est également la culture de liberté, de tolérance et de solidarité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Knut Vollebaek.

M. Vollebaek (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) :
Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au sein de notre communauté mondiale, la question des droits de l'homme est un sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous. C'est pourquoi le Gouvernement norvégien se félicite de voir qu'à présent, on accorde une priorité accrue aux droits de l'homme dans les activités de l'ONU. L'adoption par l'Assemblée générale d'une déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme lors la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, donnerait la preuve de notre ferme engagement dans ce domaine.

Les droits de l'homme concernent essentiellement la dignité humaine, c'est-à-dire la protection de l'individu contre l'oppression, l'exploitation, la pauvreté et l'injustice, la marginalisation et la déchéance. La lutte pour la défense des droits politiques et civils et pour la protection des droits sociaux, économiques et culturels doit être une et indivisible. Lorsque nous luttons contre les violations des droits civils et politiques, nous devons également aborder les problèmes du développement et de la pauvreté.

À l'approche du nouveau millénaire, le principal défi qui se pose consiste à créer un monde à visage humain. Ce n'est pas seulement une vision, c'est un impératif moral. Tous les gouvernements qui s'efforcent d'appliquer et de promouvoir le respect des droits de l'homme dans leur société méritent notre ferme appui. La démocratie, la transparence et la bonne gouvernance sont indispensables à la croissance économique, au développement durable et à la stabilité politique. Les gouvernements qui continuent d'ignorer les principes essentiels des droits de l'homme privent leurs populations non seulement de la liberté politique mais également de la possibilité d'améliorer leurs conditions économiques.

La quête d'un monde plus humain exige de nouvelles approches et de nouveaux instruments. La Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui a été négociée à Oslo, est un bon exemple de cette nouvelle approche. Le Burkina Faso, qui préside actuellement l'Organisation de l'unité africaine (OUA), étant le quarantième pays à avoir ratifié la Convention, cet instrument international juridiquement contraignant élaboré en moins de deux ans grâce au processus d'Ottawa, pourra entrer en vigueur au début de l'année prochaine.

Cela a été possible grâce à une nouvelle diplomatie qui dépasse les relations entre États et fait participer les individus et les organisations non gouvernementales.

Les efforts que nous déployons pour débarrasser le monde du fléau des mines terrestres antipersonnel doivent s'intensifier afin que nous puissions atteindre les objectifs fixés dans le processus d'Ottawa. La Norvège a déjà octroyé 120 millions de dollars sur une période de cinq ans pour les programmes d'action antimines, y compris pour l'aide aux victimes des mines. Nous invitons les autres gouvernements à se joindre à cet effort, l'ONU ayant un rôle essentiel à jouer dans ces efforts.

Le partenariat entre gouvernements, organisations internationales et société civile qui s'est manifesté tout au long du processus d'Ottawa devrait être poursuivi dans la nouvelle action que nous menons pour endiguer la prolifération des armes légères et de petit calibre. Au cours des dernières années, il est devenu évident que ces armes constituent un obstacle de taille pour mettre fin aux conflits violents et pour consolider la paix, la stabilité politique et procéder à la reconstruction des sociétés ravagées par la guerre. Nous devons intensifier et harmoniser nos efforts pour lutter contre le commerce illicite et la prolifération de ces armes qui font le plus de victimes dans les conflits d'aujourd'hui.

La Norvège a affecté des ressources considérables aux mesures d'urgence pour aider les populations déchirées par la guerre. Nous appuyons les programmes de démobilisation et de collecte des armes qui sont menés dans un certain nombre de pays, et nous avons posé la question de savoir quel peut être le rôle des opérations de maintien de la paix de l'ONU dans ces domaines. Afin de renforcer ces efforts, mon pays propose la création d'un fonds d'affectation spéciale pour lutter contre la prolifération et l'utilisation illicite des armes légères, grâce notamment à la collecte de ces armes et à leur destruction à la fin des conflits armés. La Norvège s'engagera à verser 15 millions de couronnes norvégiennes, c'est-à-dire environ 2 millions de dollars, pour la création de ce fonds d'affectation spéciale et invite d'autres pays à faire de même. Nous proposons que le Programme des Nations Unies pour le développement se voit confier la gestion de ce fonds.

La Norvège est profondément préoccupée par les récents essais nucléaires souterrains qui ont été effectués par l'Inde et le Pakistan. Je voudrais souligner l'importance capitale que revêtent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les efforts internationaux qui sont

déployés pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et parvenir au désarmement nucléaire. Aussi, la Norvège invite tous les pays à adhérer à ces deux traités. Nous estimons que l'ONU doit être l'instance privilégiée pour renforcer le dialogue et échanger des informations sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire et qu'elle doit contribuer à accroître la transparence et la confiance dans ces domaines importants.

La crise économique qui secoue le monde actuellement prouve bien que nous faisons tous partie d'une seule économie mondiale. Elle montre également que nous sommes loin de comprendre les forces puissantes de la mondialisation et plus loin encore de pouvoir les gérer efficacement. La crise financière internationale a entraîné la montée du chômage et la dégradation des niveaux de vie, brisant ainsi l'espoir d'une vie meilleure pour des millions de personnes.

Nous avons manifestement besoin de mieux comprendre et de mieux gérer l'économie mondiale. Mon gouvernement partage les graves préoccupations exprimées lors du récent Sommet du Mouvement des pays non alignés, à Durban. Si la mondialisation a engendré de nouvelles possibilités économiques pour beaucoup, bon nombre de pays en développement se trouvent encore davantage marginalisés dans le sillage d'une intégration accrue à l'économie mondiale.

Comme on l'a souligné lors de la réunion de haut niveau sur la mondialisation et le développement qui a eu lieu ici la semaine dernière, il n'y a pas de solution de rechange aux efforts de coopération multilatérale si nous voulons maximiser les effets positifs de la mondialisation et en réduire au minimum les effets négatifs.

Alors que notre monde se rétrécit, l'écart de revenus continue de s'accroître, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Parallèlement, nous assistons à une forte diminution de l'aide publique au développement versée au Sud par le Nord. Il est regrettable que les pays industrialisés s'éloignent de plus en plus de l'objectif fixé par l'ONU consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut au développement.

Les pays développés et les pays en développement s'accusent mutuellement de ne pas respecter leurs promesses et leurs engagements. Il nous faut un nouveau partenariat fondé sur des politiques axées sur des résultats concrets dans les pays en développement ainsi que sur l'engagement des pays développés à atteindre l'objectif de 0,7 % selon un

calendrier convenu. La Norvège, qui dépasse amplement cet objectif depuis plusieurs décennies, cherche activement à contrer la lassitude croissante des donateurs et a l'intention d'accroître encore son aide publique au développement dans les années à venir.

Nombre des problèmes les plus urgents que nous affrontons ont un caractère international et une portée mondiale. La criminalité et le terrorisme internationaux, la destruction de l'environnement et la propagation des maladies n'ont pas besoin de passeports pour traverser les frontières. Il s'agit de problèmes mondiaux auxquels il faut apporter des solutions mondiales.

Alors que le monde change, l'ONU doit faire de même. Nous avons déjà loué le Secrétaire général pour son programme de réformes. Beaucoup a déjà été fait. C'est maintenant à nous, les États Membres, qu'il incombe de faire avancer le processus de réforme dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous ne pouvons demander à l'ONU de faire davantage et d'être plus efficace tout en lui imposant une diminution de ses ressources. À tout le moins, tous les États Membres doivent respecter leurs engagements conventionnels et acquitter leur quote-part dans sa totalité, à temps et sans condition.

Pour les pays en développement les plus pauvres et les plus lourdement endettés, le problème de la dette constitue un des principaux obstacles au développement. Une action urgente est nécessaire pour les décharger de ce fardeau insupportable. La Norvège entreprendra une stratégie globale d'allègement de la dette nationale. Cette stratégie formera la base de notre politique d'appui et de renforcement des mécanismes internationaux d'allègement de la dette. Elle comprendra aussi d'autres mesures de réduction de la dette sur une base bilatérale, qui seront appliquées en sus des réductions intervenant en vertu d'opérations multilatérales.

Aucun investissement n'offre un meilleur rendement que les investissements réalisés dans les services sociaux de base que sont l'éducation et les soins de santé primaires. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, la Norvège a activement préconisé le respect du principe 20/20. Ce dernier prévoit que les pays développés et les pays en développement s'engagent mutuellement à affecter 20 % de l'aide publique au développement et 20 % des budgets nationaux, respectivement, aux programmes sociaux de base. Nous encourageons tous les pays à atteindre un tel objectif.

La croissance économique et le développement social sous-tendent la stabilité politique. Mais la stabilité politique et une bonne gouvernance constituent également des conditions préalables pour un développement économique durable. Si l'ONU doit conserver son rôle vital dans les affaires économiques, écologiques et sociales, l'Organisation doit aussi participer plus amplement à la prévention des conflits, à la gestion des crises et aux efforts d'édification de la paix. Dans deux semaines, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'Organisation s'est avérée indispensable pour le maintien de la stabilité, de la paix et de la sécurité pour des millions de personnes, et c'est pour cette raison que le prix Nobel de la paix lui a été décerné il y a 10 ans. Nous nous engageons aujourd'hui à continuer d'appuyer les efforts de maintien de la paix réalisés par l'ONU. Les capacités de l'Organisation doivent être accrues, notamment en ce qui concerne l'intervention rapide en cas de conflit armé.

En particulier, nous souhaitons rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie dans l'accomplissement de leurs fonctions pour l'ONU. Le nombre croissant de victimes parmi le personnel de l'ONU en mission à l'étranger nous a rendus plus conscients des impératifs de sécurité concernant le personnel de l'ONU. À l'heure actuelle, les Conventions de Genève contribuent beaucoup à protéger les membres des forces armées dans des situations de combat. Le personnel de l'ONU qui oeuvre pour atténuer les souffrances engendrées par la guerre n'est pas protégé de façon analogue en vertu du droit international. Il est donc important d'améliorer la sécurité du personnel de l'ONU et nous prions instamment tous les pays de signer et de ratifier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Afin d'aider l'ONU à jouer plus facilement son rôle dans la prévention des conflits, la Norvège a pris l'initiative, il y a deux ans, de créer un fonds d'affectation spéciale pour une action préventive. Ce fonds a permis à l'Organisation de procéder à des missions préventives et à des actions diplomatiques qu'elle n'aurait pu entreprendre autrement, faute de ressources. Certains pays ont versé des contributions au fonds. Nous encourageons les autres à en faire autant.

Pour permettre au Conseil de sécurité de mieux s'acquitter de sa tâche principale de prévention des conflits et d'instauration de la paix internationale, il est important de renforcer sa légitimité sans entraver son efficacité. Nous devons définir des solutions globales qui reflètent mieux les réalités politiques contemporaines.

La prévention des conflits, la gestion des crises et l'édification de la paix exigent certainement une démarche coordonnée. Nous devons établir une meilleure convergence dans les objectifs et intégrer les efforts d'édification de la paix déployés par l'ONU à ceux accomplis par les autres parties concernées. La Norvège assumera la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 1999 et nous tenons à approfondir davantage les relations de travail déjà bien établies entre l'ONU et l'OSCE.

La plupart des conflits armés actuels font rage à l'intérieur des États. Les civils sont de plus en plus touchés et même visés spécifiquement en tant que cibles militaires. Dans un tel contexte, l'adoption à Rome, il y a quelques mois, du statut prévoyant la création d'une cour pénale internationale constitue véritablement un événement historique. L'existence d'une telle institution mondiale permanente nous permettra de nous attaquer au grave problème de l'impunité et favorisera beaucoup les efforts de dissuasion déployés contre les crimes internationaux les plus odieux. Le statut prévoit également une protection crédible contre les poursuites discriminatoires, arbitraires ou autrement injustifiées.

Une participation accrue, et non restreinte, de l'ONU et des organisations régionales est nécessaire pour empêcher les conflits potentiels d'éclater. Au Kosovo, nous avons été témoins d'une détérioration inquiétante de la situation au cours des derniers mois, alors que les parties semblent déterminées à régler le conflit par des moyens militaires. Il faut d'urgence instaurer un cessez-le-feu, permettre aux organisations humanitaires internationales d'accéder à toutes les parties du Kosovo et assurer une présence accrue de la communauté internationale, afin de faciliter la mise en oeuvre d'une solution politique négociée.

Il y a cinq ans, les Accords d'Oslo ont été signés à Washington et ont donné aux peuples du Moyen-Orient l'espoir d'un avenir de paix. Bien que des progrès aient été accomplis, le processus de paix connaît maintenant de graves difficultés. Il n'existe toutefois pas d'alternative à un règlement négocié. La responsabilité de faire avancer le processus de paix incombe d'abord et avant tout aux parties elles-mêmes. Nous prions donc instamment les parties de faire tout ce qui leur est possible pour instaurer la confiance et la coopération et de s'abstenir de recourir à toutes mesures et toutes actions unilatérales visant à prédéterminer le résultat des négociations sur le statut final.

Bien que les événements survenus dans l'ensemble de l'Amérique latine aient eu un caractère positif depuis

quelques années, il existe encore des situations qui suscitent des préoccupations. Tout l'appui nécessaire doit être apporté au nouveau Gouvernement de la Colombie dans les efforts qu'il déploie pour mettre fin au conflit armé. La communauté internationale doit également maintenir son appui à la mise en oeuvre des accords de paix au Guatemala. La consolidation de la paix est aussi importante que l'arrêt de la guerre.

La Norvège félicite le Secrétaire général de son rapport sur la sécurité et le développement en Afrique. Les événements récents sont plutôt inquiétants et peuvent menacer la stabilité et les perspectives d'avenir dans de grandes régions du continent. Les pays africains eux-mêmes sont les principaux responsables de l'instauration d'un climat politique propice à la stabilité et à la croissance économique.

Toutefois, la communauté internationale doit apporter l'appui politique et une assistance en matière de médiation, de maintien de la paix, d'aide humanitaire, de promotion des droits de l'homme, de démobilisation et de mise en place d'institutions. Il est essentiel que ces activités soient coordonnées et se complètent. L'ONU doit jouer un rôle de chef de file en collaboration étroite avec l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales. Nous suivons avec grand intérêt les travaux en cours effectués par le Conseil de sécurité à ce sujet, et nous attendons avec intérêt les débats qui auront lieu sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général et qui se dérouleront à l'Assemblée générale au cours de la présente session.

Si nous devons faire face aux nombreux problèmes qui se posent, nous ne pouvons trouver d'alternative aux actions multilatérales concertées. Nous devons construire l'avenir sur la base du droit international, où la solidarité et la responsabilité sociale ne se limitent pas aux frontières nationales mais dépassent largement les frontières et continents. En tant que gouvernements, nous devons agir en étroite coopération avec la société civile et les organisations non gouvernementales. Dans cette entreprise, l'ONU doit être au centre de tous nos efforts au plan multilatéral.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Amara Essy, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Essy (Côte d'Ivoire) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour le choix unanime porté sur votre personne pour diriger les travaux de la cinquante-troisième session de

l'Assemblée générale des Nations Unies. Par delà votre personne, l'honneur qui vous échoit ainsi témoigne de la qualité des rapports que votre pays, l'Uruguay, a su tisser depuis des décades avec l'ensemble des nations incarnant la communauté internationale. La noble tâche qui vous attend, loin d'être uniquement prestigieuse ou tout simplement protocolaire, s'avère bien souvent délicate et harassante.

Il s'agit de présider les débats du forum le plus éminent des affaires du monde, dans une période où les crises se succèdent ici et là, tandis qu'ailleurs ne règne ni paix ni guerre. Et je suis persuadé que vos talents de diplomate, votre passion pour la paix et le développement ainsi que votre enthousiasme auront raison des débats les plus complexes et des écheveaux de procédure apparemment inextricables. Soyez assuré que nos vœux les plus ardents vous accompagnent tout au long de cette session qui, nous en sommes convaincus, sera, sous votre présidence avisée, couronnée de succès.

Je voudrais rendre également hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour la façon remarquable dont il a dirigé nos travaux de la session précédente, et pour la touche personnelle qu'il a apportée pour assurer et améliorer la coordination entre les principaux organes des Nations Unies. Nous sommes certains qu'il accomplira sa carrière parlementaire dans son pays avec la même efficacité et la même habileté dont il a fait montre dans cette enceinte. Permettez-moi enfin de rendre un hommage appuyé au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan qui, par son engagement sans faille, a su restaurer la confiance placée en notre Organisation et en faire un instrument incomparable des relations internationales.

Je voudrais saluer ses efforts pour ramener la paix dans le monde et particulièrement en Afrique, et pour l'attention spéciale qu'il accorde à la situation économique et politique sur notre continent. Je saisis également cette occasion pour lui adresser les sincères félicitations de ma délégation pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation dont la clarté et la concision du contenu inspireront très utilement nos débats au cours de cette cinquante-troisième session.

Au cours de l'année écoulée, le monde est entré dans une phase de difficultés et d'incertitudes comme il n'en avait plus connu depuis près d'une décennie. La crise, née dans les économies les plus dynamiques de l'Asie du Sud-Est, a gagné, de proche en proche, les autres régions. Elle semble aujourd'hui menacer tous les pays de la planète, des plus riches aux plus pauvres.

Ceci illustre bien l'ampleur qu'ont atteinte désormais les phénomènes de mondialisation et d'interdépendance entre les États et les peuples. Aucun pays, si prospère soit-il, ne saurait désormais prétendre échapper à une crise comme celle qu'a traversée et continue de traverser l'Asie du Sud-Est et qui menace maintenant d'autres régions. Cela montre, et c'est là un second constat, que le combat pour le développement et la lutte contre la pauvreté sont aussi l'affaire de tous.

Les économies émergentes qui font les frais d'une crise qui, au cours des derniers mois, a rejeté des dizaines de millions de personnes dans la pauvreté ou la précarité, font partie intégrante d'une sorte de puzzle économique et financier global. Les soubresauts qu'elles connaissent fragilisent l'ensemble du système.

Ce risque, dont chacun a pu constater la réalité, devrait également nous conduire à relativiser la division classique que l'on fait entre pays du Nord et pays du Sud. Il n'est pas bien entendu question ici d'ignorer le fossé entre le Nord et le Sud ni de contester l'existence de cette fracture de la pauvreté qui oppose radicalement les conditions d'existence — et même de survie — si l'on songe aux plus déshérités des populations des pays industrialisés et celles des pays en développement.

Ce qui est en revanche de plus en plus contestable, au fur et à mesure que la «globalisation» progresse, c'est l'idée d'une possible diversité de destin qui pourrait amener certains — les plus nantis — à poursuivre leur marche en avant, en laissant les pauvres «sur le bord de la route», pour reprendre une formule à la mode.

La crise à laquelle nous assistons depuis une année doit nous convaincre de cette communauté de destin qui lie tous les gouvernements et tous les peuples de la planète. Ces derniers, qu'ils soient plus ou moins riches ou plus ou moins pauvres, sont soumis à un même impératif, celui de progresser ensemble sur la voie du développement. Autant dire que la crise actuelle souligne un autre impératif, celui de la solidarité, dont la coopération multilatérale constitue l'instrument premier. De cette coopération multilatérale, les Nations Unies doivent de nouveau constituer le vecteur naturel. Il faut malheureusement constater que cette notion de solidarité, qui est devenue une formule convenue dans les déclarations officielles, trouve de moins en moins de prolongement concret.

On se souvient du fameux objectif qui, voici quelques décennies, semblait alors bien modeste, fixant le niveau souhaitable de l'aide publique au développement à 0,7 % du

produit national brut (PNB) des pays industrialisés. Si l'on relève, comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que l'aide publique au développement décroît régulièrement depuis une décennie pour ne plus représenter aujourd'hui que 0,22 % du PNB des pays industrialisés, force est de constater que cette notion de solidarité sonne de plus en plus creux dans les enceintes internationales.

Dans le même ordre d'idées, je relèverai que les stratégies sur le développement débattues et concertées entre les gouvernements ainsi que les décisions adoptées à l'occasion des grandes conférences des Nations Unies n'ont pu jusqu'à présent être mises en oeuvre avec l'ampleur voulue en raison d'un financement insuffisant. L'évaluation à mi-parcours de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement est tout à fait révélatrice à cet égard des limites financières actuelles de l'aide au développement. Un effort relatif en la matière permettrait pourtant de changer radicalement les données du problème.

Le Rapport sur le développement humain 1998, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement il y a quelques semaines, fait des comparaisons significatives. On y relève par exemple que les Américains dépensent annuellement huit milliards de dollars en produits cosmétiques, soit deux milliards de dollars de plus que la somme nécessaire pour financer l'éducation de base d'une bonne partie de la population mondiale qui en est encore dépourvue. Pour reprendre une formule utilisée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, il conviendrait sans nul doute

«qu'une passerelle soit jetée entre l'indice Dow Jones et l'indicateur du développement humain». (*A/53/I, par. 15*)

Au-delà du recul de la pauvreté et de l'exclusion, on peut attendre également d'une relance réelle de la coopération pour le développement qu'elle fasse progresser la paix et la sécurité internationale.

Les conflits, bien souvent, ont des racines économiques et sociales et cette dimension devrait être pleinement intégrée aux approches développées par la communauté internationale dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits.

C'est pourquoi je souhaiterais faire écho, pour apporter le soutien de la Côte d'Ivoire, à la proposition faite par le Secrétaire général au paragraphe 30 de son rapport sur

l'activité de l'Organisation, de mieux exploiter les potentialités de l'Article 65 de la Charte de l'ONU, qui prévoit que le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande.

À l'exception d'une application tout à fait ponctuelle en 1949 et 1959, cette disposition de la Charte est en effet demeurée inappliquée. Parce qu'elle est fondée sur la fraternité, la dignité et l'égalité entre les peuples et les États, la solidarité devrait être la valeur cardinale du monde nouveau qui est en train d'émerger des champs de bataille idéologiques d'un passé révolu.

Les progrès des techniques de communication n'ont jamais autant qu'aujourd'hui rapproché les peuples de la planète. Au-delà de leurs cultures respectives, les hommes et les femmes de tous les pays vivent dans l'instant et ensemble les mêmes événements. Ils seront bouleversés et choqués par les images des conséquences d'une catastrophe naturelle ou d'un attentat terroriste; ils seront passionnés par les mêmes manifestations sportives et émus jusqu'aux larmes par des événements exceptionnels, comme la libération de Nelson Mandela ou la chute du mur de Berlin, qui donnent une signification véritablement éthique à l'évolution de l'humanité.

Au cours de la décennie écoulée, on a assisté à une progression spectaculaire, dans pratiquement tous les pays de la planète, des valeurs positives qui cimentent ce sentiment de solidarité entre les peuples. La quasi-totalité des sociétés sont aujourd'hui ouvertes et réceptives au pluralisme. Les populations, je le note jour après jour sur le continent africain, ont soif de participation. Elles veulent peser sur les orientations nationales de manière concrète et prendre leur avenir en main.

Partout dans le monde, la société civile se fait l'écho de leurs aspirations et de leurs revendications. Partout également les gouvernements, à des degrés divers, prennent conscience de cette mutation extraordinaire et dans le cadre de formules politiques diverses et de calendriers variables, se plient aux exigences des populations en matière de démocratisation.

Cette attention nouvelle et planétaire que l'on constate à l'endroit des droits de l'homme et du pluralisme se reflète désormais de manière croissante dans l'ordre international. Aiguillonnés par les organisations non gouvernementales, les gouvernements ont décidé de bannir des armes barbares, comme les mines terrestres antipersonnel dont les principa-

les victimes sont des civils, en particulier des enfants. L'appui massif et rapide apporté par la communauté internationale à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, signée par 128 États et qui entrera prochainement en vigueur après le dépôt de l'instrument de ratification du quarantième État, nous permet d'envisager avec espoir l'aboutissement des efforts engagés pour lutter contre un autre fléau, celui des armes légères et de petit calibre qui, elles aussi, frappent essentiellement des civils tout en alimentant la délinquance et l'insécurité.

Tout aussi significatif des progrès réalisés globalement sur le plan éthique nous apparaît l'adoption, en juillet 1998, du Statut de la Cour pénale internationale, qui consacre ainsi l'évolution amorcée par la création des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. À cet égard, les premiers jugements rendus le 2 septembre dernier par le Tribunal pénal international pour le Rwanda sont significatifs à double titre. Ainsi, 50 ans après son adoption par l'Assemblée générale, la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide vient enfin de trouver un prolongement concret : le crime atroce de génocide, commis à plusieurs reprises depuis 1945 ne restera donc plus impuni. Le second élément positif des jugements rendus par le Tribunal d'Arusha est la reconnaissance que les violences sexuelles commises à grande échelle et de façon systématique dans le cadre de conflits rentrent dans les éléments constitutifs du crime de génocide.

Une autre préoccupation pour mon gouvernement réside dans le fléau du terrorisme, véritable hydre tentaculaire qui frappe aveuglément là où l'on s'y attend le moins. Contre ce phénomène, il ne suffit plus de proférer des condamnations même véhémentes mais d'agir de concert pour extirper les sources du mal qui, sauf exception rarissime, proviennent de l'injustice ou de l'humiliation intolérable des peuples. Lutter contre le terrorisme c'est d'abord et surtout lutter contre l'injustice sous toutes ses formes. La Côte d'Ivoire renouvelle sa sympathie aux États qui ont été victimes d'attentats à la bombe. Elle réaffirme son engagement à oeuvrer, dans le cadre d'une coopération accrue avec tous les États, à l'éradication de ces crimes injustifiables quelles que soient leurs motivations.

Le moment n'est-il pas venu, comme cela a été évoqué au Sommet des non-alignés de Durban, de convoquer une conférence internationale qui se pencherait sur tous les aspects du terrorisme et pourrait déboucher sur une convention permettant d'éradiquer ce fléau.

Renforcer la coopération pour le développement et promouvoir la démocratisation et le pluralisme sont les deux axes de l'action que la communauté internationale doit s'assigner pour faire progresser la paix et la sécurité, qui constituent la mission fondamentale de notre Organisation.

Cette préoccupation rejoint parfaitement les objectifs du Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui, sous la haute autorité du Président Henri Konan Bédié, s'est engagé notamment à renouer avec une croissance économique forte, saine et durable; et à réaliser une société unie, plus homogène et plus solidaire fondée sur la démocratie participative et apaisée.

Ainsi, au plan politique, le remaniement ministériel intervenu le 11 août dernier s'est traduit par une plus grande ouverture ainsi que par le renouvellement du personnel politique. Au plan institutionnel, plusieurs mesures ont été adoptées qui visent à élargir et à approfondir le processus de régionalisation et de décentralisation.

Par ailleurs, une réforme constitutionnelle a été entreprise dans le but d'asseoir l'état de droit, de consolider les structures étatiques et de renforcer la démocratie représentative. C'est de ce dernier registre que relève la création du Sénat. Cette institution devrait permettre le renforcement du débat démocratique et une représentation plus équilibrée des régions.

Au plan économique, il convient de souligner que, pour la troisième année consécutive, le taux de croissance du produit intérieur brut de mon pays s'est situé à 7 % en 1997. Ce taux, il faut le noter, est supérieur au taux de croissance démographique qui, lui, est de 3,8 %. L'inflation a été maîtrisée à 5 % en 1997 tandis que le taux d'investissement se situait à 15 % du produit intérieur brut en 1997 dont 70 % d'investissement privé.

À ce sujet, il convient de souligner que le Comité directeur de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, qui vient de tenir sa première réunion les 17 et 18 septembre derniers à Abidjan, a réaffirmé que l'industrialisation demeurerait une voie incontournable pour le décollage économique de l'Afrique, et constituait pour elle le seul moyen de transformer son économie en vue de l'intégrer progressivement dans le contexte actuel de mondialisation et de globalisation.

Pour son développement industriel, l'Afrique continuera de compter sur l'appui des partenaires des pays amis. Nous tenons, à cet égard, à saluer l'initiative du Gouverne-

ment des États-Unis sur le partenariat et la croissance économique de l'Afrique qui vise notamment à permettre l'accès en franchise sur le marché américain de nombreux produits africains.

Par ailleurs, nous exprimons notre reconnaissance au gouvernement du Japon pour son engagement constant en faveur du développement de l'Afrique, comme l'atteste la prochaine réunion de la deuxième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, prévue à Tokyo en octobre prochain.

D'une manière globale, nous adressons nos félicitations et nos remerciements à tous les gouvernements des pays donateurs qui ont consenti des remises de dettes aux pays africains, particulièrement les moins avancés d'entre eux.

Au plan social, je voudrais m'arrêter un instant sur les questions touchant à la santé, élément indissociable du développement socioéconomique. L'action dans le domaine de la santé, comme vous le savez, contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté. Aussi, la Côte d'Ivoire l'a-telle hissée au rang de priorité absolue depuis plusieurs décennies. Cependant, consciente du fait que notre monde est devenu un village planétaire, elle a poursuivi sans relâche ses efforts à l'intérieur du pays tout en s'investissant de plus en plus dans la promotion de la santé au plan international.

Plusieurs événements récents et de haute portée attestent de cet engagement : la participation du Président Henri Konan Bédié, en qualité de représentant de notre continent au cinquantième anniversaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS); l'adoption en juin dernier par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sur proposition de la Côte d'Ivoire, de deux résolutions, l'une sur le Fonds africain de lutte contre le sida et l'autre sur l'initiative africaine de lutte contre le paludisme; enfin, le lancement de l'initiative sur les traitements antirétroviraux au sein de laquelle la Côte d'Ivoire a été choisie parmi quelques pays pour participer à sa phase expérimentale. Afin de mieux marquer son engagement à la réussite de ce programme, elle a décidé de lui allouer une somme de 1 million de dollars.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a organisé, en présence des Présidents du Bénin et du Ghana, une réunion régionale destinée à promouvoir une action commune de sensibilisation et de lutte contre l'ulcère de Buruli, une maladie peu connue mais dont les effets sur l'être humain sont à la fois avilissants et destructeurs.

La multiplication des situations de conflit en Afrique est devenue un réel sujet d'inquiétude pour toute la communauté internationale. C'est pourquoi le Conseil de sécurité s'était réuni le 25 septembre 1997 au niveau des ministres des affaires étrangères pour examiner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Au terme de cette réunion, le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général de lui présenter, courant février 1998, un rapport contenant des recommandations concrètes sur les sources des conflits en Afrique, les moyens de les prévenir et d'y mettre fin ainsi que la manière de poser les fondements d'une paix et d'une croissance économique durable.

En réponse à cette requête du Conseil, le Secrétaire général a élaboré un excellent rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (S/1998/318). Il y fait un bilan sans complaisance de la situation politique et économique en Afrique et propose des recommandations qui se veulent objectives, tout en dénonçant les erreurs commises par les dirigeants africains ainsi que les insuffisances de la coopération internationale en la matière.

En fait, ce rapport nous renvoie essentiellement et toujours à la mission première de notre Organisation, à savoir le maintien de la paix, et à ce qui en est l'instrument principal, la sécurité collective. Celui-ci est et demeure au coeur du dispositif de la Charte des Nations Unies. L'idée originelle était, il faut le rappeler, que dans le monde contemporain, tout conflit, y compris régional ou local, était susceptible d'affecter la société internationale tout entière, et que par le jeu des alliances et des interventions, il risquait de s'étendre, avec toutes les conséquences dévastatrices que l'on peut imaginer.

C'est pour se prémunir contre ce type de situation et se donner tous les moyens de réagir que la Charte de 1945 a pris en compte dans son Chapitre VII, le caractère régional de la sécurité collective. Ce mécanisme régional a pour vocation de prolonger et de renforcer l'action de la communauté internationale dans le domaine du maintien de la paix, sans pour autant que soit remise en cause, de quelque manière que ce soit, la prééminence du Conseil de sécurité. Ce dernier dûment informé des initiatives que prendraient les États liés par un accord régional est seul habilité, dans le principe, à autoriser l'usage de la coercition.

C'est dans cet esprit et en prenant toujours soin d'en référer au préalable au Conseil de sécurité que le système de sécurité régionale a toujours fonctionné, que ce soit en Afrique ou en Europe, même si avec l'implication de

l'Alliance Atlantique dans l'ex-Yougoslavie, le jeu était quelque peu différent.

La fin de la guerre froide, avec en toile de fond une modification des données générales de la sécurité mondiale et la volonté de plus en plus perceptible des grandes puissances de limiter leurs interventions dans le cadre des Nations Unies, a sans doute contribué à réactiver la sécurité régionale. Il y allait, il faut bien en convenir, de la survie de certaines régions du monde, en proie à de violentes convulsions et surtout abandonnées à leur sort. C'est hélas, ce tableau que nous offre une Afrique déchirée par des conflits dont la communauté internationale ne mesure pas toujours l'ampleur et la gravité.

Ce sont ces réalités qu'ont eues à l'esprit les ministres des affaires étrangères, et de la défense, et de l'intérieur et de la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lorsqu'ils se réunirent récemment à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, puis à Banjul en Gambie, pour jeter les bases d'un mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Le texte qui a fait l'objet d'un consensus au niveau des experts, sera bientôt soumis pour adoption à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement prévue pour fin octobre à Abuja.

L'Afrique de l'Ouest a, il est vrai, une riche expérience en la matière puisque, à deux reprises, ces dernières années, elle a dû se mobiliser pour régler deux conflits sanglants au Libéria, puis en Sierra Leone, mobilisant pour la circonstance d'importants moyens agissant sous le drapeau du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). C'est la réussite de l'Organisation dans la conduite de ces interventions qui l'a amenée à institutionnaliser ce mécanisme avant tout préventif, mais dont l'ECOMOG pérennisée constituerait le bras armé.

Il s'agit là d'un pas en avant considérable pour la CEDEAO, organisation sous-régionale à compétence spécialisée, dont on se souvient qu'elle avait à l'origine été créée dans le but de promouvoir la coopération économique, et à terme l'intégration entre les États membres. Bien entendu, le mécanisme sous-régional s'intégrera dans le système général de la Charte de l'ONU et dans le système régional de l'OUA.

Tous les aspects de la sécurité seront couverts par ce mécanisme, y compris les catastrophes naturelles. Bien sûr, les considérations politiques ne sauraient être oubliées. En effet l'expérience montre que les conflits peuvent entraîner

la déliquescence des institutions gouvernementales, de l'économie et des institutions politiques et sociales.

Dans ces conditions, toute stratégie mise en place en cas d'intervention vise en premier lieu le désarmement, la démobilisation, la réintégration des combattants ou des personnes déplacées, mais aussi une réhabilitation des infrastructures et surtout la reconstruction de la société, avec pour maître-mot la démocratie.

Au total, les États membres ont considéré que c'était justement parce qu'elle avait été conçue pour le développement et l'intégration économique que la CEDEAO était particulièrement bien indiquée pour entreprendre la consolidation de la paix dans la région. La mise en oeuvre du mécanisme dépendra avant tout de la volonté politique des États membres. La Côte d'Ivoire pour sa part, comme elle l'a fait par le passé en s'impliquant dans la recherche pour la paix au Libéria et en Sierra Leone, et comme elle le fait présentement dans le cadre de la médiation en vue de ramener la paix en Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire dis-je, ne fera pas défaut, soyez-en assuré.

C'est le lieu de remercier et de féliciter les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la France et de la Grande-Bretagne qui ont décidé d'harmoniser leurs différentes initiatives en apportant à nos armées une assistance adéquate en vue de renforcer nos capacités dans le domaine du maintien de la paix.

À cet égard, je me réjouis de la commémoration du cinquantième anniversaire de la première opération de maintien de la paix, en 1948, et je voudrais saluer la mémoire de tous ceux qui, hommes et femmes, ont sacrifié leurs vies au service des Nations Unies.

Assurer la sécurité collective dans un cadre de coopération internationale confiante et garantir un développement durable dans l'équité, tel se présente le défi permanent auquel l'ONU est obligée d'apporter les réponses adéquates aussi urgentes que concrètes.

À cet égard, j'estime pour ma part que notre action doit se situer sur trois plans bien distincts.

En premier lieu, il convient tout d'abord de rappeler fermement chaque fois que cela est nécessaire, les principes fondamentaux proclamés par la Charte de San Francisco concernant les relations entre États, en particulier l'indépendance et l'intégrité territoriale des États Membres de l'ONU. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits inter-

étatiques ont quasiment disparu, ce qui reflète parfaitement la force juridique des principes que je viens d'évoquer.

Je voudrais souligner qu'en Afrique, le principe de l'intangibilité des frontières a une importance capitale que l'OUA a mise en exergue depuis sa fondation. Les turbulences que connaît la région des Grands Lacs doivent être réglées en conformité avec ce principe.

En deuxième lieu, il faut décourager et mettre au ban de la société internationale les régimes qui bafouent les principes les plus élémentaires de la démocratie.

Enfin, il est capital de renforcer la paix internationale par l'articulation claire des responsabilités entre l'ONU et les organisations régionales. À cet égard, on peut relever et saluer la complémentarité et l'harmonie des efforts engagés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de l'OUA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour mettre un terme à la nouvelle crise que connaît la République démocratique du Congo. Une semblable division des tâches est intervenue pour assurer le retour à la stabilité de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest.

Aussi voudrais-je, dans cette enceinte, saluer tout particulièrement l'action de la CEDEAO et de sa composante militaire, l'ECOMOG, et inviter la communauté internationale à lui apporter tout l'appui nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Cette interaction entre l'Organisation mondiale et les organisations régionales doit être renforcée à l'avenir.

Pour terminer, je souhaiterais évoquer brièvement le véritable «serpent de mer» que constitue la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies. Je voudrais ici traduire une certaine déception devant les résultats très limités auxquels nous sommes parvenus après plusieurs années d'efforts. La question de la restructuration du Conseil de sécurité semble être désormais au point mort, même si, de manière quasi rituelle, nous reconduisons, d'une session de l'Assemblée générale à la suivante, le mandat du Groupe de travail chargé d'aboutir à un accord acceptable par tous les États Membres.

Quant à l'excellent programme de réformes que nous a présenté l'année dernière le Secrétaire général, il a certes reçu de notre part un accueil tout à fait positif mais nous avons cependant, sur les suggestions du Secrétaire général, différé à prendre certaines décisions relevant de notre seule compétence.

J'espère que la présente session de l'Assemblée générale nous permettra d'enrichir la réflexion sur la réforme de notre Organisation et de passer enfin à l'action.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abul-Qader Ba-Jammal, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen.

M. Ba-Jammal (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) :
Au nom de la délégation de la République du Yémen, j'ai le grand plaisir de présenter à M. Operti nos plus sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa compétence et son expérience permettront de guider les délibérations de cette session vers les objectifs recherchés.

J'aimerais également rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, pour ses bons offices et les succès importants qu'il a remportés au service de la paix, dans le cadre de la diplomatie préventive, contribuant ainsi à désamorcer les crises internationales et à protéger les victimes innocentes. J'ai aussi le grand plaisir de constater les efforts de réflexion et de rationalisation qui sont faits pour revitaliser l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse suivre le rythme de l'évolution de cette fin de siècle et répondre aux exigences du siècle prochain. Nous souhaitons à M. Kofi Annan plein succès dans la réalisation de ses missions futures.

La République du Yémen, son gouvernement et son peuple se sont efforcés en permanence de renforcer les pratiques démocratiques fondées sur le pluralisme politique, la liberté de la presse, la garantie des libertés publiques et la protection des droits de l'homme.

La République du Yémen a compris l'importance cruciale de la mise en oeuvre de réformes politiques, économiques, financières et administratives, conjointement avec la conduite d'un programme de stabilisation et de restructuration. Suite au processus historique ayant abouti à l'unité du pays, le Yémen a hérité de deux régimes politiques et économiques fondés sur des structures organisationnelles, culturelles et idéologiques différentes. La République du Yémen, qui représente le Yémen unifié, a par conséquent lancé un ensemble de réformes politiques et institutionnelles radical visant à assurer l'intégration nationale, sociale et politique, à enraciner les pratiques démocratiques et à accroître la participation de la société au processus décisionnel politique. Cela comprend un rôle social accru des

femmes yéménites, en les libérant de toutes les entraves à leur participation à la vie civique et en encourageant leur intégration dans le processus de développement.

Bien entendu, procéder à des réformes économiques et administratives reposant sur une économie ouverte et libérale, le libre-échange et la participation accrue du secteur privé, implique la création de mécanismes juridiques et administratifs pouvant avoir des répercussions négatives sur les groupes sociaux à faible revenu et les chômeurs. Cela constitue assurément un bon argument en faveur de la fourniture d'une aide à tous les pays engagés dans ce processus, y compris le Yémen, afin de parvenir à des résultats économiques et financiers concrets capables d'atténuer les conséquences néfastes de tels changements pour les groupes sociaux qui n'ont pas la capacité de s'adapter au processus d'ajustement économique et financier et à la restructuration qui s'impose. Il est donc impératif que ces réformes économiques s'accompagnent d'un filet de protection sociale afin de garantir un équilibre social et économique et d'atténuer les effets des changements sur les conditions de vie des groupes les plus pauvres, des chômeurs et des personnes ayant des revenus limités.

Les institutions financières internationales doivent assumer leurs responsabilités à cet égard et élargir leurs programmes de développement pour leur donner une dimension sociale, démographique et écologique. Les flux de capitaux et l'aide en provenance des pays riches vers les pays pauvres doivent être accrus afin de combler l'écart structurel et permettre à notre société de s'intégrer et de renforcer son partenariat positif en faveur du développement durable.

Le monde aujourd'hui repose sur l'intégration et la complémentarité et il aspire à la mondialisation engendrée par la liberté de commerce, le libre-échange et l'ouverture des marchés. Toutefois, ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à une réelle coopération régionale des gouvernements et des secteurs privés des pays de chaque région. Notre transition vers la mondialisation emprunte les ponts de la coopération régionale, par laquelle nous pourrions progresser et répondre aux intérêts communs de nos populations sans faire abstraction des spécificités et sans négliger les éléments d'harmonie et d'intégration régionale. L'adoption d'une telle approche contribuerait sans aucun doute à créer un esprit de fraternité, d'interdépendance et d'union, et permettrait également de garantir que les facteurs fondamentaux de paix et de coexistence sont tangibles pour toutes les parties régionales qui oeuvrent pour une paix mondiale, équilibrée et globale.

Dans ce contexte, nous demandons qu'une aide soit apportée aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour qu'ils puissent minimiser les répercussions négatives de la mondialisation de l'économie sur leurs économies nationales et atteindre un niveau leur permettant de participer, sur un pied d'égalité avec les pays développés, à la production de biens de haute qualité à des prix compétitifs. Cela sera le cas une fois qu'ils auront fait des progrès notables vers l'intégration régionale.

La démocratie, la justice sociale, les droits de l'homme, les réformes économiques et politiques et la coopération régionale réelle ne peuvent se concrétiser que dans un contexte de paix, de stabilité et de pleine sécurité pour tous. Aujourd'hui, étant donné la précarité de la paix dans notre région, nous craignons de nouveau que la situation ne se détériore. C'est là la conséquence de l'attitude intransigeante d'Israël et de son perpétuel mépris des résolutions de légitimité internationale. Cela est dû également au fait que l'Administration Nétanyahou rejette continuellement les résolutions internationales qui obligent Israël à se retirer des territoires palestiniens occupés, des hauteurs du Golan et du Sud Liban occupés, et que cette administration réfute les engagements pris par l'ancienne administration de feu Yitzhak Rabin lors de la Conférence de Madrid et dans le cadre des Accords d'Oslo.

La construction de nouvelles colonies de peuplement, la transformation de l'héritage historique de Jérusalem-Est, y compris les tentatives visant à éliminer l'identité arabe, la modification des réalités historiques et de la démographie sont autant de faits qui témoignent de l'arrogance et de l'obstination flagrante du Gouvernement israélien actuel. Nous exigeons donc qu'il soit immédiatement mis fin à ces pratiques, qui posent de nouveaux obstacles au processus de paix.

Afin d'empêcher que la région ne soit de nouveau happée dans l'engrenage de conflits, de tensions et d'effusions de sang, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires pour forcer Israël à honorer ses obligations internationales, conformément aux résolutions de légitimité internationale et à tous les autres accords et obligations pertinents.

Il apparaît clairement que la politique de famine, de privation et de sanctions économiques imposée à des États, individuellement ou collectivement, ne constitue pas un instrument efficace pour atteindre certains objectifs politiques, surtout à une époque où la liberté, la démocratie et le renforcement du respect des droits de l'homme et le droit à l'autodétermination sont réaffirmés. Il en résulte que les

victimes de cette politique sont les secteurs les plus vulnérables des États visés. Voilà pourquoi nous devons repenser la politique des sanctions et réévaluer son impact, à la lumière des valeurs humanitaires et en veillant à ce que les véritables intérêts du peuple ne soient pas arbitrairement violés ou menacés pour des raisons dont le peuple n'est pas responsable. Comme nous l'avons déjà dit, les sanctions ne sont plus un instrument utile à la réalisation d'objectifs politiques. Nous devons nous engager dans un dialogue pacifique et définir un calendrier et des critères convenus pour les sanctions avant de les imposer et de les appliquer. Nous devons également veiller à ce que le peuple et les couches sociales les plus démunies n'en soient les premières victimes, comme c'est actuellement le cas en Iraq et en Libye.

Tout en réaffirmant le respect des résolutions internationales, nous rappelons la nécessité de lever les sanctions imposées à l'Iraq et à la Libye. Ces sanctions ont causé de graves dommages et de grandes souffrances humaines dans ces pays frères. Les enfants, les personnes âgées et les femmes ont été particulièrement touchés.

Le terrorisme est devenu un phénomène international et ses effets et répercussions ne se limitent pas à un quelconque pays, peuple ou idéologie. Il touche tous les pays et toutes les populations, et il faut que la communauté internationale réponde immédiatement à l'exigence de créer un système politique, intellectuel et institutionnel, aux niveaux international et régional, qui permette de le combattre et d'éradiquer les causes de ce phénomène non civilisé et inhumain et de faire face à ses conséquences négatives.

À cet égard, la République du Yémen est absolument opposée à toute forme de terrorisme. Le Yémen partage les sentiments qu'éprouve la communauté internationale tout entière : la peur et l'inquiétude face à la poursuite et la généralisation de ce phénomène qui nuit à la civilisation et à toutes les valeurs humaines. Nous lançons donc un appel pour que s'établisse une véritable coopération dans la lutte collective et responsable contre ce phénomène.

Mon pays accorde une attention particulière à l'évolution de la situation en Somalie, pays frère. Nous espérons que la communauté internationale contribuera à résoudre le conflit entre les différentes factions belligérantes et les regroupements ponctuels. Mais par ailleurs, nous tenons à rappeler à nos frères de la Somalie qu'il ne peut y avoir de règlement sans la coopération des Somaliens eux-mêmes, surtout s'agissant de solutions qui leur sont proposées de l'étranger.

Notre inquiétude face à la situation en Somalie découle d'un sentiment de responsabilité fraternelle, et n'est pas seulement dictée par le devoir que nous impose notre statut de voisin, étant donné que nous sommes le seul pays de la région à avoir accueilli des vagues de réfugiés originaires de Somalie et d'autres pays, fuyant ou des conflits nationaux ou, en tout cas, des conditions économiques difficiles. La République du Yémen a payé le prix fort et a enduré de grandes souffrances du fait de sa proximité avec la corne de l'Afrique et de sa situation géographique.

Notre potentiel modeste ne nous permet pas de gérer cette marée humaine déferlant dans notre pays. Nous avons déjà des difficultés à subvenir aux besoins de notre propre population. Les réfugiés sont venus exacerber nos difficultés et représentent un fardeau économique et social intolérable. Les mesures prises par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne suffisent pas à répondre aux besoins des réfugiés se trouvant dans notre pays. Aussi, nous demandons à la communauté internationale de nous prêter immédiatement assistance dans l'acquittement de nos responsabilités humanitaires à l'égard de nos frères réfugiés. Nous demandons également à toutes les parties dans la corne de l'Afrique et aux parties arabes concernées de coopérer à la recherche de solutions réalistes à cette crise qui se prolonge.

Beaucoup d'années se sont écoulées depuis que la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies a été soulevée pour la première fois, notamment la question de la représentation géographique équitable au Conseil de sécurité et la formulation de critères permettant de limiter l'usage coercitif du veto. Nous appuyons pleinement l'appel qui a été lancé en faveur de l'application de normes démocratiques et la représentation universelle au sein du Conseil de sécurité, afin que soient reflétés l'augmentation du nombre de membres de l'Assemblée générale depuis les années 50, les événements survenus depuis la chute du mur de Berlin, la fin de la guerre froide et l'ouverture des horizons de la mondialisation — autant de facteurs qui imposent une réforme du Conseil de sécurité. C'est une nécessité pressante à laquelle il faut répondre si nous voulons que justice et démocratie prévalent dans les relations internationales, étant donné la multiplication des contacts et l'amélioration des relations entre les peuples.

Nous appuyons donc le Groupe de travail à composition non limitée créé à cet effet. Nous apprécions ce qui a été réalisé dans le cadre de son mandat, conformément à la résolution de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, en 1993. Nous apprécions également la coopération dont ce Groupe de travail a fait preuve. Nous deman-

tons qu'il poursuive ses travaux afin d'accomplir son mandat le plus vite possible.

Il nous incombe de coopérer à l'instauration d'un climat propice à un nouvel ordre international fondé sur la justice, la liberté de choix et la tolérance. C'est notre responsabilité de travailler de concert pour l'humanité et sa prospérité, et de nous rapprocher de plus en plus de notre objectif, à savoir vivre comme des voisins sur cette terre.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

(*Il poursuit en français*)

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à propos de la déclaration faite par le Premier Ministre du Japon au sujet du satellite que nous avons lancé.

Les autorités japonaises exacerbent à présent la situation dans la région d'Asie du Nord-Est à la suite du lancement de notre satellite. Le lancement de ce satellite ne relève que de la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée. Lancer un satellite n'est pas un privilège réservé à quelques pays. Tout pays qui en a la capacité peut le faire. C'est pourquoi nous n'allons pas nous laisser entraîner dans une querelle avec le Japon alors que nous n'avons commis aucune faute en lançant ce satellite.

Je souhaite à présent réitérer notre ferme position de principe en ce qui concerne la virulente campagne que le Japon a organisée contre la République populaire démocratique de Corée à la suite du lancement de ce satellite. Le Japon clame que ce lancement est une menace à la sécurité. Le Japon s'est livré à des critiques publiques et sans retenue de la République populaire démocratique de Corée et a incité des gangsters à attaquer les Coréens qui vivent au Japon. Par ailleurs, les autorités japonaises ont appelé à une attaque dirigée contre nos bases militaires. Le Japon accuse notre pays de ne pas l'avoir informé à l'avance que ce lan-

cement aurait lieu, alors que le Japon ne nous a jamais tenus au courant des dizaines et des dizaines de lancements de satellites qu'il a effectués dans le passé. Le Japon sonne l'alarme en prétendant que le lancement de notre satellite constitue une menace à la paix et à la sécurité, alors que lorsque c'est lui qui lance des missiles et des satellites, cela ne constitue nullement une menace à la paix et à la sécurité de la région.

Nous déclarons que c'est là une logique de voleurs, du style japonais. Pourquoi le Japon est-il en furie et pourquoi réagit-il aussi exagérément à notre lancement de satellite? Le Japon se sert du prétexte de notre lancement de satellite pour réaliser ses ambitions militaristes. Il est ridicule pour le Japon de parler de sanctions et de contre-mesures. Nous sommes tout à fait habitués aux sanctions. Cela fait plus de 50 ans que nous subissons des sanctions et des blocus aussi bien américains que japonais. À l'avenir nous vivrons comme nous l'entendrons.

Il importe que le Japon réfléchisse au fait que les actes hostiles de réactions dirigés contre la République populaire démocratique de Corée, les attaques de Coréens vivant au Japon et les incitations à attaquer nos bases de missiles constituent une menace à la paix et à la sécurité. Le Japon va au-devant de la catastrophe et de la ruine en agissant de cette manière impulsive et irréfléchie. Ces actes hostiles et belliqueux nous renforcent sans cesse dans notre détermination de ne pas tolérer l'arrogance dont fait preuve le Japon.

Les temps changent, même si le Japon refuse de l'accepter. Nous ne sommes plus dans les années 50, lorsque le Japon recevait de grosses sommes d'argent en fournissant un appui logistique à l'armée américaine pendant la guerre de Corée. Nous nous vengerons du Japon en raison de ses actes hostiles à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et nous le punirons des crimes qu'il a commis dans le passé. Nous y sommes fermement résolus. Il est très important que les autorités japonaises sachent exactement ce qu'il en est de la République populaire démocratique de Corée et de son peuple.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Il n'est pas facile de prendre la suite d'une telle intervention.

Permettez-moi de répondre brièvement aux observations qui ont été faites un peu plus tôt par le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine au sujet des îles Falkland.

Je me félicite qu'il ait fait allusion au niveau élevé de coopération entre le Royaume-Uni et l'Argentine qui caractérise de plus en plus nos relations bilatérales. Le Gouvernement britannique espère sincèrement que les progrès en cours s'amplifieront et attend donc avec plaisir la visite que le Président Menem doit effectuer au Royaume-Uni dans le courant de l'année.

Le Gouvernement britannique n'accepte toutefois pas les remarques du Ministre des affaires étrangères au sujet de la souveraineté. Nous sommes convaincus de la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les îles Falkland et les autres dépendances britanniques dans l'Atlantique Sud.

Dans les îles Falkland nous devons tenir compte des souhaits de la population. Les représentants élus des habitants de l'île ont exprimé leur opinion très clairement lorsqu'ils ont assisté à l'ONU au débat du Comité des Vingt-Quatre, le 6 juillet. Ils ont demandé au Comité de reconnaître que, comme toute autre population démocratique, ils devraient avoir le droit d'exercer leur droit à l'autodétermination. En tant que voix démocratique de la population des îles Falkland, ils ont de nouveau dit qu'ils ne souhaitaient pas faire partie de l'Argentine.

Malgré notre différend avec l'Argentine sur la question de la souveraineté, nous maintenons un dialogue constructif avec le Gouvernement argentin pour ce qui est des questions concernant les hydrocarbures, le développement et la pêche dans l'Atlantique Sud. Nous continuons d'avoir régulièrement des discussions sur ces questions tout en maintenant notre position quant à notre souveraineté sur les îles Falkland, et nous apprécions l'approfondissement de la coopération entre notre deux pays que ces mesures pratiques pourraient faciliter.

Mme Ramírez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : La République argentine, ayant entendu la déclaration prononcée par la délégation du Royaume-Uni, souhaite exprimer son adhésion aux principes énoncés par le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte, M. Guido di Tella, lors de son intervention dans le cadre du débat général, ce 21 septembre, dans l'après-midi.

La séance est levée à 19 h 40.